



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

finances



Orientations Budgétaires

Rapport de présentation
exercice **2024**

PROJET

SÉANCE PLÉNIÈRE
16 OCTOBRE 2023

nouvelle-aquitaine.fr

Sommaire

Propos introductif	1
Contexte économique, social et financier	11
Une croissance hésitante face à une inflation qui devrait marquer le pas.....	11
Une fragilisation économique et sociale individuelle, source d'inquiétude.....	16
Une situation de déséquilibre des comptes publics et de fragilisation des Régions au sein des administrations locales.....	18
Perspective d'évolution des ressources régionales.....	22
Une dynamique de TVA à prendre avec précaution	23
La fiscalité carbonée : TICPE et cartes grises.....	25
Les autres recettes fiscales.....	31
Le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle	31
Les dotations d'Etat.....	33
Les principales autres recettes.....	34
Trajectoire financière 2024-2028	36
2023, une année de choc pour les finances régionales	36
Une trajectoire 2024-2028 pour garantir la soutenabilité.....	37
Les enjeux de mise en œuvre de cette trajectoire budgétaire	40
Un recours à l'emprunt qui reste important dans un contexte de marché toujours dégradé	50
Les engagements hors bilan	54
Dynamiques structurelles	56
Une dynamique démographique positive, tirée par le solde migratoire.....	56
51% d'habitants dans des communes rurales	57
Une croissance de l'emploi plus forte qu'au niveau national	58
Un taux de chômage de 6,2% durablement inférieur au niveau national	59
Un bon équilibre entre emplois productifs et emplois présentsiels	60
1 ^{ère} région agricole de France.....	61
Avec une surface agricole utile (SAU) de près de 3,9 millions d'hectares, soit près de 15% de la SAU nationale, l'agriculture régionale propose une grande diversité de productions.	61
Une industrie plus résistante	62
1 ^{ère} région touristique de France pour la saison estivale.....	63
13% de l'emploi privé relève de l'économie sociale et solidaire	64
Près de 90 000 créations d'entreprises.....	65
Plus de 190 000 entreprises artisanales.....	65
Chiffres clés.....	66
Conjoncture.....	67
Zoom sur ...« Exode urbain : une mise au vert timide »	68

Propos introductif

Préserver et agir pour construire demain, tels sont les équilibres de nos orientations budgétaires qui doivent à la fois répondre aux besoins d'accompagnement des transitions, tout en garantissant la soutenabilité de l'endettement. **Avec un début de mandat marqué par de multiples crises mais la volonté de porter haut les ambitions de justice sociale et de transitions écologique, environnementale, économique et sociale, avec Néo Terra en boussole, la construction budgétaire constitue plus que jamais une équation complexe mais néanmoins fondatrice des solutions régionales face aux défis à relever.**

Face au défi financier, notre trajectoire doit garantir la soutenabilité, car les orientations budgétaires 2024, comme les précédentes, demeurent fortement marquées par l'inflation, les tensions en matière d'énergie, l'augmentation des taux d'intérêt, et les menaces qui pèsent sur la zone euro. La Région a dû faire face à ces incertitudes et a su trouver les leviers pour dégager des marges de manœuvre et garder le cap sur ses grands projets en atteignant des niveaux records d'investissement. Ceci n'a été possible qu'au prix d'un renforcement temporaire de la dette, à défaut de ressources nouvelles. Or ces tendances, si elles ont permis d'amortir les chocs, n'ont pas une trajectoire naturelle et garante de l'équilibre durable des finances régionales. C'est pourquoi, comme déjà annoncé, ces orientations budgétaires présentent pour 2024 et les années suivantes une trajectoire articulée autour de trois axes :

- **stabiliser les dépenses de fonctionnement hors inflation** afin d'affecter prioritairement la dynamique de nos recettes au renforcement de l'épargne, condition indispensable de notre capacité d'emprunt ;
- **ramener la capacité de désendettement vers 8 ans** à l'horizon de la fin du mandat ;
- **sortir de la bulle d'investissement** portée par la crise et revenir à un niveau d'investissement moyen annuel de 750M€ hors fonds européens, ce qui reste toujours plus élevé que ce que la Région réalisait avant 2020.

Face au défi écologique, environnemental et climatique, ces orientations offrent les moyens d'appliquer les solutions régionales en étant au service du déploiement de Néo Terra, pour que cet impératif de massification des transitions puisse aller encore plus loin, en renforçant le volet adaptation et accompagnement. **En 2019, Néo Terra a amorcé un changement ambitieux de trajectoire globale des politiques publiques régionales. En 2023, la Nouvelle-Aquitaine confirme ses engagements et renforce sa détermination à innover et à déployer des solutions soutenables pour toutes et tous, avec une véritable transformation à la clef.** Chaque pan de l'action régionale nous permettra de faire avancer ces transitions avec le même esprit d'anticipation et d'innovation qui caractérise la Région Nouvelle-Aquitaine.

Face au défi économique et de l'emploi, l'action régionale marque sa différence depuis près de 20 ans, tant pour les entreprises que pour la dynamique de l'emploi. Notre trajectoire doit permettre la réponse à ce défi paradoxal qui est que les projets sont encore plus nombreux après la période de relance, comme si les crises que nous avons affrontées, et l'action de la Région au cœur de celles-ci, avaient été catalyseurs des volontés et ambitions de tout l'écosystème régional. En restant au service de la réindustrialisation et de la recherche, de la reconquête technologique pour mettre fin aux dépendances stratégiques, en redynamisant les bassins d'emploi mais aussi, en étant au chevet des entreprises en difficultés. Et ce défi ne se relèvera pas à n'importe quelle condition : **il nous faut, plus que jamais, nous appuyer sur le capital humain, avec comme ligne de conduite nos éco-socio-conditionnalités.**

Face au défi social et territorial, car c'est bien l'un des enjeux majeurs, il est essentiel que les transitions fédèrent plutôt qu'elles n'excluent, que ce soient les hommes ou les territoires. Cette trajectoire permet de tenir les engagements de la Région au service des néo-aquitains, de la jeunesse, et des territoires pour lutter contre toute forme de déterminisme, d'assignation et d'inégalités. **Les transformations sociales doivent être menées conjointement aux transformations environnementales, pour qu'elles ne soient pas vécues par tous comme une double peine. Ce défi social et territorial, cet impératif de voir repartir l'ascenseur social et d'enrayer la pauvreté, doivent nous permettre de prioriser et de concentrer nos actions, avec efficacité, donc sans saupoudrage.** Ces défis se relèvent à la fois en matière de formation pour toutes et tous avec un accompagnement renforcé pour celles et ceux qui s'orientent vers les métiers du soin et de la santé ; de mobilité du quotidien sur tout le territoire et, en particulier, nos petites lignes ferroviaires ; de santé, de numérique, de politique de la ville, de revitalisation des centres bourgs ou de grands projets créateurs d'emplois (usine à la campagne).

1/ Maintenir le cap budgétaire pour des finances régionales résilientes

L'équilibre fondateur de la stratégie menée par la Région repose sur **la préservation des ratios financiers et des capacités d'action**. Les différentes crises ont entraîné des conséquences majeures tant en investissement que, plus récemment, en fonctionnement, **conduisant la Région à faire preuve d'adaptation pour tenir sa trajectoire budgétaire**. Ce pilotage pluriannuel qui doit permettre de revenir à des niveaux d'avant crise n'a pas pour seule finalité la sobriété budgétaire mais constitue la **pièce angulaire de nos capacités à agir pour demain**.

La trajectoire demeure impactée par des éléments exogènes :

- **un ralentissement de la dynamique des recettes**, notamment la TVA, voire un recul sur certaines taxes comme la taxe sur les cartes grises ;
- **le choc inflationniste et énergétique**, qui a débuté en 2022 et, a déjà occasionné des dépenses supplémentaires de plus de 160M€, pourrait avoir encore des effets en 2024 et les nouvelles mesures salariales annoncées en 2023 produiront leurs effets en année pleine en 2024.

C'est pourquoi, dès 2023, la Région a fixé comme objectifs **la stabilité des dépenses de fonctionnement hors énergie**, et une **sortie en sifflet de l'effort massif d'investissement** appelé par les crises pour ramener la capacité de désendettement à 7 ans. Pour 2024, il nous faut poursuivre cette trajectoire et rechercher une **quasi-stabilité des crédits de paiement dans la construction du futur Budget Primitif**, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ce en conservant un haut niveau d'exécution qui fait la marque de notre collectivité depuis plusieurs années.

Mais cette construction budgétaire est **rendue complexe par les désengagements de l'Etat**, parfois inopinés, notamment sur la formation professionnelle, ou les incertitudes générées par certaines annonces. En ce sens, toute la prudence est souhaitable. Il est grand temps que l'Etat comprenne que l'action publique a besoin de clarté et de stabilité.

2/ Massifier les transitions avec Néo Terra en boussole

Les transitions environnementales, climatiques et énergétiques s'accroissent, impactent les néo-aquitains dans leur quotidien, avec des choix stratégiques à adopter sans attendre.

- Les récentes crises ont généré des **tensions énergétiques** qui sont venues s'ajouter au dérèglement climatique, accentuant ainsi la nécessité de baisser la demande en énergies fossiles, non seulement pour enrayer l'inflation, mais de manière plus structurelle pour accélérer les transitions. Aussi, l'action de la Région Nouvelle-Aquitaine passera en priorité par le **soutien à l'efficacité énergétique des secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports, ainsi que par la production d'énergies renouvelables, en y associant les collectivités et les habitants (projets citoyens, autoconsommation collective, ...)**.

Les choix stratégiques à adopter concernent également l'eau, du fait de sa raréfaction et des risques sur sa qualité, véritables enjeux de santé publique et de protection des écosystèmes, dans une approche holistique de la santé (« Une seule santé »). La Région s'emploie à avoir une **approche systémique et globale**, donnant la priorité à une gestion sobre et partagée des ressources en eau. Dotée d'une politique dynamique de préservation des ressources en eau, la Région poursuivra son action en faveur de la reconquête des zones humides, de leur restauration ou encore par la mise en œuvre en 2024 de l'appel à projets Economie circulaire de l'eau et de la nouvelle convention *Re-source* avec l'Etat et les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne permettant de favoriser les synergies au service de la reconquête des captages d'eau potable prioritaires. Elle soutiendra la **réduction de la consommation en eau par les entreprises**, la création d'un démonstrateur, et la mise en place d'une filière Eau structurée.

Dans le même sens, **la Région poursuivra son action de préservation des espaces naturels pour préserver les « points chauds » de biodiversité**. Plusieurs leviers seront mobilisés pour augmenter les moyens alloués à la biodiversité. A noter que, après la réussite du transfert de compétence Natura 2000, la Région va initier en 2024 une coordination régionale du réseau et le développement de nouveaux partenariats.

Par ailleurs, 2024 sera **la première année d'existence de l'Agence Régionale de la Biodiversité en tant qu'établissement public**, ce qui constituera un atout majeur pour renforcer l'action engagée pour la biodiversité, de la rendre encore plus efficace, plus visible et de l'ancrer durablement dans les territoires.

Les choix stratégiques à adopter concerneront également les déchets, avec une politique de prévention qui demeurera prioritaire, le soutien au déploiement de l'économie circulaire et l'accompagnement, le cas échéant, des investissements au travers d'appels à projets dédiés.

Autre choix stratégique majeur : nourrir et se nourrir. En 2024, la Région amplifiera l'élan donné par Néo Terra et la stratégie « une seule santé » (*One Health*), en accélérant les transitions agroécologiques et alimentaires. **L'interdépendance entre santé environnementale, santé animale et santé humaine, dont le projet d'école vétérinaire de Limoges est l'exemple concret, s'inscrit bien dans un impératif de massification des transitions.**

Avec pour ambition de réconcilier la préservation de la biodiversité et l'activité agricole, la Région favorise avant tout **la souveraineté alimentaire respectueuse de l'environnement, de la santé des agriculteurs et des consommateurs.** La reconquête de la souveraineté passe notamment par le renouvellement générationnel qui s'illustre par des aides en faveur des jeunes agriculteurs et des aides en direction d'outils productifs.

Et parce que l'agro-écologie cherche le chemin la diminution des pressions sur l'environnement, cet impératif de transition s'illustrera à travers les différents dispositifs régionaux désormais conditionnés au respect de l'environnement par les éco-socio-conditionnalités.

L'année 2024 sera marquée par le **déploiement de l'ensemble des dispositifs du plan stratégique régional (PSR)** et par la mise en œuvre du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales. Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023, **la Nouvelle-Aquitaine est autorité de gestion régionale pour les mesures hors-surfaciennes du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** et se trouve en responsabilité pour la gestion de ces mesures, de l'instruction aux contrôles. L'Etat a souhaité recentraliser le pilotage des mesures surfaciennes c'est à dire les mesures agro-environnementales (MAEC) et les aides à la conversion en agriculture biologique. Le document cadre pour la mise en œuvre du FEADER 2023-2027, appelé plan stratégique régional (PSR), élaboré en concertation avec les partenaires décline à l'échelle régionale le plan stratégique national (PSN) et détaille les dispositifs qui seront mis en œuvre en réponse aux 4 ambitions régionales : **renouvellement générationnel**, accompagnement de **la transition écologique**, avec notamment la sortie des pesticides de synthèse et l'adaptation au changement climatique, **alimentation durable pour des productions plus saines et plus locales**, **développement des territoires.**

- La massification des transitions doit se traduire par une amélioration durable et responsable du cadre de vie pour que ces transitions bénéficient à toutes et tous, au quotidien. Cela doit donc passer par une **politique globale en matière de décarbonation des transports. Pour se déplacer et habiter les territoires,**

la Région continuera d'améliorer les mobilités du quotidien en défendant le rail et en verdissant sa flotte.

Parce que consolider le fait régional, conduire la transition énergétique dans les transports, c'est réaffirmer que notre priorité va au domaine ferroviaire. Cette éco-responsabilité de la Région se traduira prochainement par la signature du CPER Mobilité 2023-2027 qui marquera de nouveau notre engagement massif pour le ferroviaire, colonne vertébrale des mobilités et outil indispensable d'aménagement et de transition énergétique.

La stratégie ferroviaire de la Région est globale : au maillage territorial par les petites lignes, viennent s'ajouter les grands projets structurants de modernisation et de développement des mobilités bas carbone. C'est notamment le développement du RER métropolitain qui doit favoriser le désengorgement de Bordeaux ou encore les études permettant d'élaborer une feuille de route sur le RER basque.

Cette stratégie est complétée et renforcée par la poursuite de GPSO, la 2^{ème} ligne à grande vitesse de la Région, clé de voute du report de la route vers le rail pour les longues distances, tant pour les voyageurs que pour les marchandises. 2024, tout comme 2023, marquera des avancées importantes pour le Grand projet du Sud-Ouest.

La Région, avec notamment le **FERROCAMPUS**, poursuivra également les programmes de dédiésélisation de son parc TER avec les technologies comme le biogaz et les batteries. 2024 sera l'année test pour le train à batterie avant déploiement.

La **nouvelle convention TER 2024-2030** de la Région avec SNCF voyageurs sera mise en œuvre et contribuera notamment à améliorer l'offre TER pour les usagers : plus de train, complété par l'achat récent de 18 rames, une meilleure régularité, une meilleure ponctualité, avec une tarification incitative en cohérence avec nos objectifs Néo Terra. **Cette année sera engagé le programme d'investissement important de la Région dans les ateliers de maintenance, et la rénovation des premières rames AGC débutera au technicentre de Périgueux.**

La stratégie de la Région en vue de la maîtrise de son parc de matériel roulant se concrétisera en 2024 par la signature du contrat de concession entre la Région et la SPL SPIIT, société qu'elle a constituée avec la Région Occitanie : ce contrat fixera les missions confiées par la Nouvelle-Aquitaine à la SPL et son financement. Le modèle financier permettra que les investissements soient portés par SPIIT et non pas la Région.

Par ailleurs, la Région, en lien avec NAM et les partenaires, assurera **le déploiement progressif du dispositif de distribution des titres de transports** répondant aux besoins des usagers sur l'ensemble du territoire néo-aquitain. C'est notamment le cas avec la mise en place d'un tarif commun « TBM+train » entre la Région et Bordeaux Métropole pour accélérer l'intermodalité. Enfin 2024 verra le premier car express Bordeaux-Blaye circuler.

Enfin, le désenclavement de Limoges restera une priorité au sein de cette stratégie globale des mobilités décarbonées avec la poursuite des projets des liaisons entre Limoges, et Poitiers et Angoulême.

- **Au regard des enseignements des crises sanitaires et sociales et des réalités vécues du changement climatique, les territoires de Nouvelle-Aquitaine offrent des solutions et sont source d'innovation pour engager les transitions que nos concitoyens appellent de leurs vœux.** Une transition réussie, comme toute stratégie au temps long, doit être largement concertée et portée par les acteurs de terrain et nos concitoyens. Toute décision verticale et centralisée ne peut entraîner que des incompréhensions, des contestations et de la colère. La Région accompagne les territoires pour expérimenter, innover, éprouver au plus près des réalités de terrain.

Pour 2024, la Région poursuivra son objectif de rééquilibrage territorial à travers le déploiement des contrats de développement et de transitions. Outils de la stratégie régionale de développement équilibré des territoires et d'accompagnement des transitions, ces contrats permettent de soutenir les projets structurants des intercommunalités, des communes et, plus largement, de tous les acteurs locaux dans le cadre des compétences régionales.

Des évolutions législatives et réglementaires entraînent la nécessité d'une modification du SRADDET en 2024, qui imposera des nouvelles exigences aux collectivités locales en matière de consommation foncière. La Région est pleinement engagée pour porter le changement de paradigme défini par la loi climat et résilience concernant la lutte contre l'artificialisation des sols. La préservation de ces espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que de notre biodiversité est primordiale pour répondre aux défis de souveraineté alimentaire et du changement climatique. **La Région Nouvelle-Aquitaine veille également au déploiement d'un modèle de développement équitable et à un rééquilibrage territorial à travers ses dispositifs de revitalisation, de retournement économique, d'accès aux services essentiels et d'aide à l'ingénierie. La modification du SRADDET fixée par la loi ne doit pas remettre en cause les dynamiques impulsées mais doit renforcer notre modèle de développement équilibré des territoires.**

Le rééquilibrage des territoires passe également par le numérique et, en particulier, les premiers achevements du programme régional de très haut débit (THD) et des expérimentations d'usages de réseaux de capteurs appuyés sur ces réseaux THD pour mieux gérer les ressources (eau, énergies, qualité de l'air...).

3/ Accélérer les transitions au service d'une économie responsable et décarbonée

L'attractivité et le dynamisme de la Nouvelle-Aquitaine se confirment année après année, incarnée en particulier par une politique industrielle et d'innovation, qui sont l'ADN de la Région. C'est bien **par sa capacité à porter haut les reconquêtes technologiques, et donc notre souveraineté, la recherche, et créer les activités de demain que la Région a pu contribuer au**

développement d'un maillage d'entreprises plus résilientes économiquement. C'est notamment le cas dans de projets innovants comme le recyclage des aimants à Lacq, des hélicoptères au Pays-Basque, ou encore le démantèlement des panneaux photovoltaïques à Saint-Loubès.

Cet ADN de la Région qui repose notamment sur la **recherche et la science**, grâce notamment à des programmes scientifiques de grande ambition régionale, permet d'aller plus loin en créant des synergies autour des enjeux sur l'environnement, le climat, l'anticipation des maladies zoonotiques (ré)émergentes ou l'économie au service de l'humain. **C'est notamment tout le travail qui est mené dans le cadre réseau de recherche régional RIVAGES (Risques et vulnérabilités pour l'adaptation et la gestion du littoral en Nouvelle-Aquitaine) qui regroupe plus de 80 chercheurs issus de 11 structures de recherche réparties sur les 5 sites universitaires de la Région Nouvelle-Aquitaine.** Les nouveaux impératifs réglementaires renforcent le besoin de compétences sur les risques côtiers pour anticiper les aléas et ceci doit s'appuyer sur une recherche scientifique rigoureuse et fiable.

Ces pépites bénéficient d'un ancrage local et d'un engagement fort de leurs collaborateurs. Elles renvoient à une pluralité d'activité entre ETI industrielles, entreprises de l'économie sociale et solidaire, start-up, d'usine à la campagne et entreprises du patrimoine vivant.

Ce sont aussi **des filières et des éco-systèmes stratégiques** qui maillent tout le territoire de Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit notamment la filière batterie sur le territoire régional, enjeu majeur de souveraineté, ayant généré plus de 700 emplois en quelques années et devrait amener plus de 400 recrutements uniquement pour les fabricants de batteries d'ici 2026. Et parce que la Région cherche toujours à aller plus loin, elle travaille notamment avec le Comité stratégique de filière « Nouveaux systèmes énergétiques » pour étudier l'opportunité de développer un centre de formation dédié à la batterie avec les acteurs de notre territoire (entreprises, universités, organismes de formation, pôles de compétitivité). Pour 2024, la Région poursuivra ses actions pour accélérer la structuration des chaînes de valeur des filières prioritaires, et ainsi favoriser le continuum recherche, innovation et développement industriel. Il s'agira également de renforcer la visibilité des métiers de ces filières d'excellence pour en accroître l'intérêt auprès des jeunes et des salariés.

Pour 2024, la Région poursuivra ses ambitions, conformément à sa feuille de route Néo Terra, en restant particulièrement engagée **envers les projets d'implantation et de réindustrialisation en lien avec les enjeux de souveraineté. Elle restera aux côtés des entreprises (TPE, PME, ETI, jeunes entreprises...) qui innovent en renforçant les instruments de financement par le renouvellement des fonds destinés à financer l'amorçage et la création d'entreprises, parce que ce segment reste mal couvert par ailleurs et qu'il nous faut accompagner le risque.**

La Région sera aussi aux côtés des **entreprises en retournement** qui ont été impactées par les crises et le contexte économique d'incertitude (inflation, augmentation des coûts de production, dette accumulée lors des crises, hausse des taux d'intérêt) et qui pourraient rencontrer des défaillances. La Région se concentrera en particulier sur les entreprises, notamment TPE et acteurs de proximité, à fort enjeu tant en termes de dynamisme économique que d'emploi, technologique, savoir-faire et soutien aux territoires. **Tout en étant sélectif, il nous faut consolider des filières et favoriser l'émergence d'acteurs régionaux.**

Accompagner les transitions au service d'une économie responsable, constitue également un enjeu majeur dans plusieurs secteurs, en particulier le **tourisme**. Secteur en pleine mutation parce que les besoins évoluent, parce que les salariés du secteur ont également de nouvelles attentes, et parce que les enjeux environnementaux deviennent la pierre angulaire du secteur, les orientations budgétaires 2024 vont impulser ces transitions. Les actions menées, en cohérence avec la feuille de route, « Pour un tourisme durable en Nouvelle-Aquitaine » doivent à la fois améliorer la compétitivité des entreprises, ainsi que la qualité et l'accès aux équipements et aux sites.

C'est aussi le cas pour le secteur de l'économie sociale et solidaire qui bénéficiera de la politique volontariste et ambitieuse de la Région, tant en matière de création, de soutien d'activité, de solidarité et d'inclusion. Pour 2024, le soutien à la coopération d'acteurs constituera un axe fort de l'intervention régionale. Le Forum national de l'ESS organisé à Niort début 2024 valorisera les initiatives les plus remarquables et permettra d'aller plus loin sur les conditions d'un développement plus respectueux des territoires, des personnes et du vivant.

L'économie culturelle sera aussi au cœur des engagements de la Région pour 2024 avec le déploiement d'un nouveau de Contrat de filière musiques et d'une convention cadre 2023-2025 renouvelée avec le CNC, les six Départements partenaires (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne) et la Métropole bordelaise. Dans le même sens, 2024 sera également consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de filière livre qui clôturera une phase de concertation avec les professionnels du secteur.

La Nouvelle-Aquitaine étant également un territoire de confiance numérique grâce à l'action du Campus régional dédié à la cybersécurité, la Région poursuivra son soutien impulsé par ses premières éco-socio conditionnalités dans ce domaine. En ce sens, la Région poursuivra la structuration de la **filière quantique** à travers son cluster qui permet d'innover dans des filières stratégiques comme la santé ou encore les transports, avec une attention particulière et une exigence en matière d'éthique concernant les risques de l'intelligence artificielle.

Soutenir et préparer les territoires aux transitions consiste aussi à former aux métiers de demain, à protéger les emplois et plus globalement à rechercher le sens de notre société, et ce malgré les incertitudes qui

pèsent sur la conjoncture économique frappant en premier les publics les plus fragiles.

Les résultats confirment l'efficacité de nos dispositifs tant quant au nombre de néo-aquitains formés qu'au nombre de CDI et CDD à la clé. Pour rappel, entre 2019 et 2022, près de 220 000 chercheurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine ont suivi une formation financée par la Région.

Dans ce contexte, la Région mettra en œuvre le Programme régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées (PRAFQPH), ainsi que le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), et la stratégie régionale de formation professionnelle, dont les priorités visent à :

- à accompagner et préparer les publics les plus fragiles à se qualifier pour faciliter leur retour à l'emploi dans les métiers et les secteurs qui recrutent,
- à répondre aux besoins en compétences des secteurs et filières économiques en tension de recrutement,
- à soutenir les projets professionnels d'actifs souhaitant changer de métier ou bien évoluer dans leur secteur d'activité.

Pour 2024, une nouvelle génération de **contrat régionaux de filières** prendra effet afin de rassembler les représentants des principales filières porteuses d'emploi, les autorités académiques et les acteurs de l'emploi, avec la Région, autour de priorités et d'objectifs renouvelés, pour faire face au défi des compétences à préparer dans les secteurs stratégiques pour l'économie régionale.

4/Construire demain dans les territoires pour faire repartir l'ascenseur social par les transitions et l'éducation

Nos territoires constituent un gisement d'opportunités pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Les néo-aquitains voient dans nos territoires d'équilibre l'opportunité de créer leur entreprise, de poursuivre leurs études, de travailler et de réaliser leur projet de vie. Il nous faut accompagner cette dynamique notamment à travers nos actions en faveur de la jeunesse, en faisant de nos lycées le levier de l'ascenseur social, mais aussi en développant l'enseignement secondaire et supérieur en proximité avec des « universités à la campagne » portées par nos établissements scolaires – Felletin étant l'exemple emblématique –, condition du développement de nos territoires. Parce qu'étudier au plus proche de chez soi est incontestablement l'une des clés pour faire repartir l'ascenseur social, lutter contre les déterminismes et les inégalités.

Au premier rang, **les lycées**, compétence historique de la Région, jouent un rôle majeur pour favoriser l'attractivité et le dynamisme des territoires. L'enseignement et les conditions de vie dans les lycées sont déterminantes pour la réussite des jeunes. Pour 2024, l'achèvement du PPI1 et le démarrage du PPI2 doivent donner une **impulsion forte à la feuille de route Néo Terra** grâce aux opérations de rénovation et de modernisation qui ont vocation à amplifier les transitions

énergétique et écologique des lycées, à renforcer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à réduire les consommations en énergies et donc les impacts sur le budget de fonctionnement, et à substituer des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Avec sa politique sur la géothermie et les pompes à chaleur, la Région accélère les transitions dans les établissements. Le confort d'été et la recherche d'îlots de fraîcheur avec la déminéralisation d'espaces au profit du végétal font partie intégrante de ces interventions.

Faire repartir l'ascenseur social, c'est aussi valoriser notre jeunesse et encourager ses initiatives. La Région tient ses engagements et depuis 2023, le **Conseil Régional des Jeunes de Nouvelle-Aquitaine** a été constitué. Il est composé paritairment de 108 jeunes de 15 à 29 ans, de tous statuts, venant de toute la région. Avec un triple rôle consultatif, d'instance de proposition et d'outil de réalisation, les premiers travaux répondent à un double objectif de représentativité et d'inclusion. Les jeunes ont choisi pour thématiques de travail principales l'environnement et la lutte contre les discriminations.

Impulser et enchanter les transitions sur tout le territoire ira de pair avec l'investissement culturel et sportif partout, pour toutes et tous. Les FRAC seront à l'honneur en 2024 avec l'ouverture du FRAC artothèque à Limoges, une direction renouvelée pour le FRAC Poitou Charentes, et la présentation au FRAC Nouvelle-Aquitaine d'une exposition basée sur une commande photographique autour des populations et des paysages néo-aquitains. Parmi les événements sportifs exceptionnels, l'année 2024 sera marquée par les **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris**. En tant que « collectivité hôte » la Région, au travers de sa politique sportive, souhaite capter l'engouement et la dynamique suscitée par cette compétition planétaire. Le territoire néo-aquitain pourra compter sur l'accueil de matches, de temps d'entraînement, et l'accueil de délégations afin de développer la pratique sportive auprès de tous les publics et plus particulièrement celui des jeunes.

Enfin, construire demain dans les territoires par les transitions, c'est aussi un enjeu de santé et d'adaptation du soin et du prendre soin. Cela passe par le soutien aux praticiens de demain et à leur offre de formation de qualité. Chaque année, la Région finance la formation de 19 500 apprenants répartis dans 150 sites de formation sur tout le territoire régional.

Parce qu'il nous faut lever tous les freins à ces formations, parce qu'il en va de la santé de tous et de la nécessité d'enrayer les inégalités, la Région sera attentive au sujet des bourses sur critères sociaux dont le budget est impacté par la conjonction de plusieurs facteurs : l'augmentation du nombre de boursiers, et la réforme des taux de l'enseignement supérieur qu'elle applique à l'ensemble de ses apprenants. Par ailleurs, en 2024, un travail sera engagé avec les universités, les CROUS et les autres collectivités locales sur les enjeux de restauration et d'hébergement des étudiants, en particulier lors des périodes de stage.

Contexte économique, social et financier

Une croissance hésitante face à une inflation qui devrait marquer le pas

Une croissance économique modérée mais résiliente

Dans un contexte où les prix de l'énergie tendent à se normaliser et où le risque d'une rupture d'approvisionnement s'est éloigné, **la croissance économique apparaît modérée mais résiliente**, même si les principales économies mondiales évoluent en ordre dispersé, soumises notamment au durcissement des conditions monétaires et financières.

Néanmoins, **l'économie mondiale apparaît à la mi-2023 moins contrainte qu'il y a un an** par les conséquences directes des chocs survenus ces dernières années (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine notamment). Les restrictions sanitaires ont ainsi été complètement levées en Chine. Les chaînes d'approvisionnement dans l'industrie sont désormais moins perturbées. Les cours de l'énergie et ceux de nombre de matières premières ont nettement reculé par rapport aux sommets atteints au printemps 2022.

En France, les situations conjoncturelles des différentes branches d'activité restent relativement contrastées. Au deuxième trimestre 2023, plusieurs branches industrielles ont bénéficié d'effets de rattrapage, après avoir été pénalisées par des problèmes d'offre au cours de l'année 2022. C'est le cas, par exemple, **de l'industrie automobile où les difficultés d'approvisionnement en composants électroniques sont désormais moindres**. La production électrique a aussi rebondi, avec la remise en service de réacteurs nucléaires arrêtés pour maintenance. Ces effets de rattrapage pourraient se poursuivre au second semestre mais seraient de moindre ampleur.

Le marché du travail est aussi resté porteur ces derniers mois, avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

Toutefois, **depuis 2 à 3 mois, la situation semble s'assombrir**. Le niveau des défaillances d'entreprises est désormais nettement supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire. De même, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé, tant en termes de transactions sur le marché de l'ancien que plus récemment concernant les prix, et le secteur du bâtiment devrait être fortement impacté sur les prochains mois.

L'INSEE prévoit une croissance positive au second semestre 2023 mais sans beaucoup de ressort¹. Le PIB français croîtrait ainsi de 0,1 % au troisième trimestre 2023 puis de 0,2 % au quatrième. En moyenne annuelle, **la croissance**

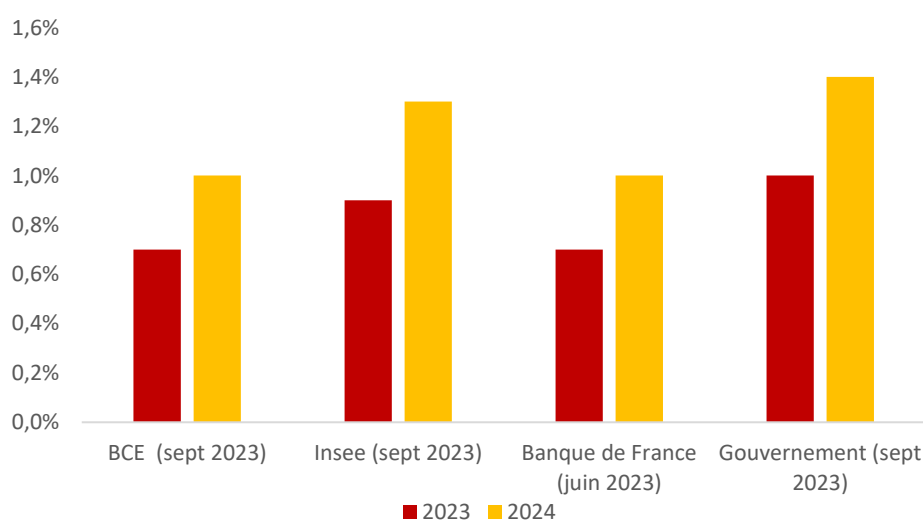
¹ Source Insee – Point de conjoncture du 7 septembre 2023

s'élèverait à +0,9 % en 2023, prévision reprise par la Banque de France dans son point de conjoncture de septembre 2023.

La révision à la hausse des prix de l'énergie, notamment du pétrole, et surtout celle à la baisse de la demande mondiale adressée à la France, ont conduit la **Banque de France à abaisser légèrement** les prévisions de croissance pour les années 2024 (0,9%) et 2025 (1,3%)².

Les aléas susceptibles d'affecter cette prévision sont bien sûr nombreux, qu'il s'agisse par exemple de la vitesse de transmission du resserrement monétaire à l'économie réelle³, d'éventuels nouveaux chocs sur les cours internationaux de l'énergie ou des matières premières.

Prévision de croissance du PIB réel entre 2023 et 2024



Focus sur la Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, le premier trimestre 2023 est caractérisé par une **progression globale de l'activité économique et de l'emploi salarié**. Seul le secteur de la construction ne bénéficie ni de l'un ni de l'autre.

Le marché du travail reste dynamique, les demandeurs d'emploi sont moins nombreux et le taux de chômage baisse encore.

Par rapport au 4ème trimestre 2022, l'activité du 1er semestre 2023 de Nouvelle-Aquitaine est **orientée favorablement dans presque tous les domaines** (à l'exception du secteur de la construction)

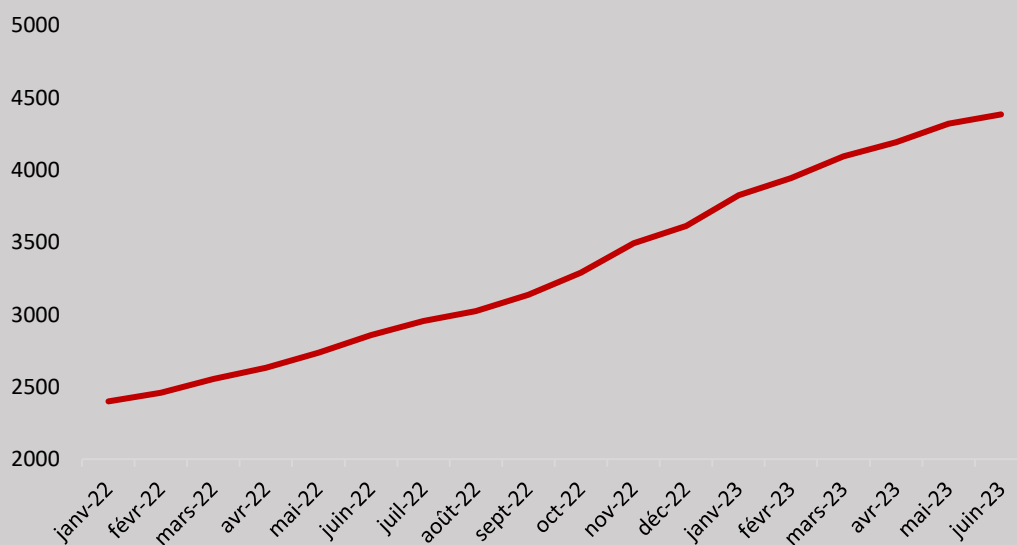
- Emploi salarié : +0,2%
- Offres d'emplois : +3,6%
- Demandeurs d'emplois (catégories A B C) : -0,3%
- Emploi salarié Industrie : +0,3%

² Source Banque de France – Projections macroéconomiques pour la France – septembre 2023

³ Le 14 septembre 2023 la BCE a annoncé une nouvelle hausse de 25bps de ses taux directeurs

- Emploi salarié Construction : -0,4%
- Emploi salarié Tertiaire marchand : +0,6%
- Emploi salarié Tertiaire non marchand : +0,3%
- Nuitées dans l'hôtellerie : +12% (par rapport au 1er trim. 2022)
- Clientèle française : +8%
- Clientèle étrangère : +40%

Nombre de défaillances d'entreprises par date de jugement en Nouvelle-Aquitaine – Tous secteurs d'activité



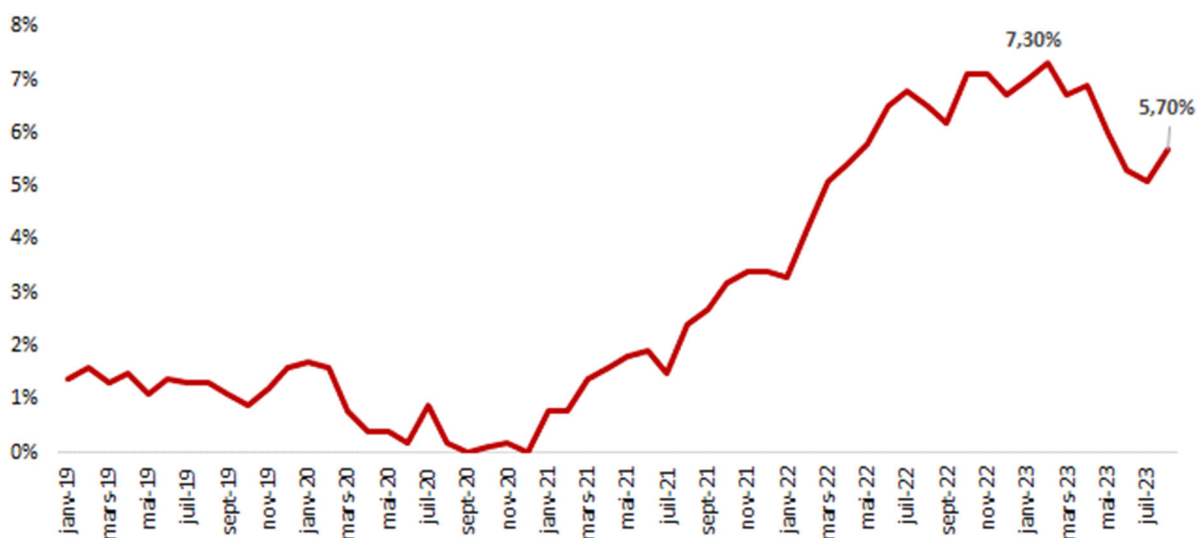
Source Insee

Malgré la progression des ratios économiques en Nouvelle-Aquitaine, on constate que **le nombre de défaillance d'entreprises a presque doublé** en l'espace d'à peine une année et demie.

L'inflation semble avoir connu son pic en 2023

Après avoir atteint un pic à 7,3 % en février 2023, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a globalement reculé depuis plusieurs mois.

Evolution du taux d'inflation en France entre janvier 2019 et juillet 2023



Source Eurostat

Au cours de l'année 2023, en l'absence de nouveau choc, l'inflation totale diminuerait, essentiellement sur la deuxième partie de l'année. **Elle s'établirait à 5,8 % en moyenne annuelle**, et à 4,2 %⁴ pour l'inflation hors énergie et alimentation.

Les nouvelles hausses des prix de l'énergie de l'été 2023, à savoir **hausse du prix du pétrole et hausse de 10% des tarifs réglementés de vente de l'électricité**⁵ effective au 1^{er} août 2023, sont réelles mais bien moindres que celles observées en 2022 lorsque les conséquences de l'invasion russe en Ukraine se sont manifestées. S'agissant des énergies fossiles, **les chocs ne concernent aujourd'hui que le pétrole et non le gaz**⁶, pour lequel les craintes sur les difficultés d'approvisionnement ont nettement reflué grâce à la réduction de la dépendance européenne au gaz russe (cf. Focus Sécurisation de l'approvisionnement en gaz). **Le prix du pétrole a quant à lui augmenté** suite, notamment, à une politique de restriction de l'offre de l'Opep et la Russie.

⁴ Source Banque de France – projections macroéconomiques du 18 septembre 2023

⁵ Hausse limitée à 10% grâce au bouclier tarifaire qui a été maintenu jusqu'en 2025

⁶ Le bouclier tarifaire sur le gaz prendra fin en 2023

Impact sur l'économie française d'une hausse de 10\$ du Prix du Pétrole⁷

Écart au niveau du scénario de référence (en %)	n	n+1	n+2
Produit intérieur brut	-0,1	-0,2	-0,2
Emploi salarié total (en milliers)	-9	-38	-45
Prix à la consommation des ménages	0,3	0,4	0,4
Solde public primaire (en points de PIB)	-0,1	-0,2	-0,2

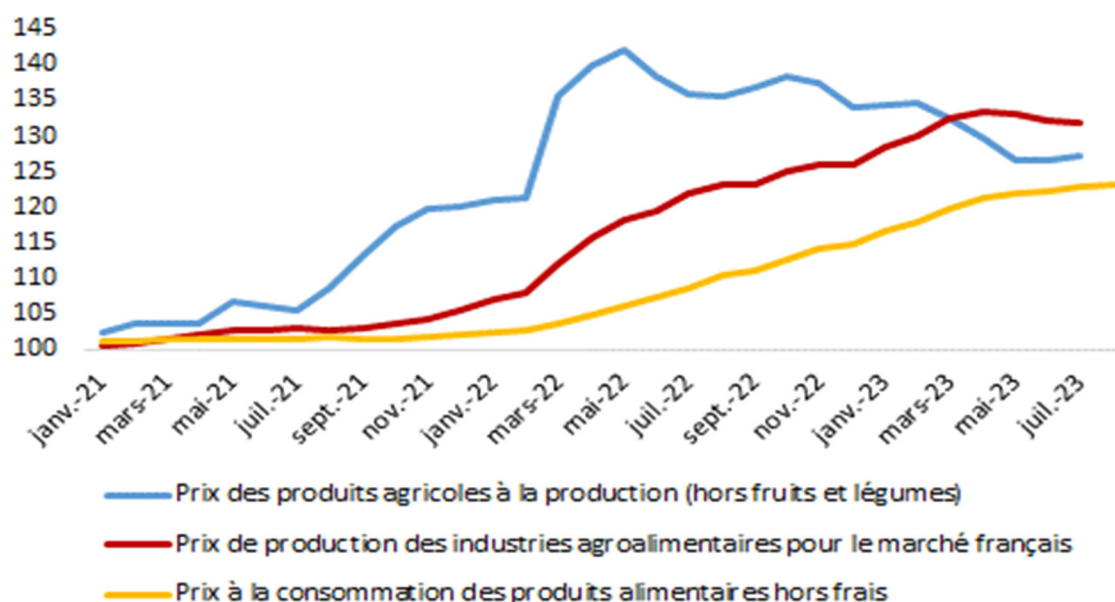
Source : Programme de stabilité 2023-2027 publié en avril 2023 par le gouvernement

Interprétation du tableau : Une hausse des cours du pétrole aurait, à taux de change inchangés, un impact inflationniste, qui, en se répercutant sur les prix à la consommation et la rentabilité des entreprises, affecterait l'activité.

S'agissant des **produits alimentaires**, on devrait assister à une **stabilisation progressive du niveau des prix de détail**. La réouverture des négociations commerciales entre producteurs et distributeurs à l'été n'a finalement pas eu d'effet notable.

Evolution des prix le long de la chaîne de production des produits alimentaires

(niveau, base 100 en 2019)



Source : indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP), indice des prix de production de l'industrie (IPPI), indice des prix à la consommation (IPC), Insee.

⁷ Une hausse de 10 \$ du prix du baril au début de l'année n, à taux d'intérêt réels inchangés, sans réaction du reste du monde

Ces prix **restent toutefois nettement au-dessus de leur niveau de début 2021**, de sorte qu'à l'horizon de la fin de l'année 2023, la hausse des prix à la consommation de l'alimentation ralentirait mais sans toutefois baisser en moyenne à ce stade.

En 2024, dans un contexte d'accalmie sur les prix des matières premières énergétiques et alimentaires tel qu'anticipé aujourd'hui, **l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait**. La contribution principale à l'inflation viendrait alors des prix des services, soutenus, par les hausses retardées des salaires et des loyers, et par la poursuite du rétablissement attendu des marges dans certains sous-secteurs des services. **Au quatrième trimestre 2024, en glissement annuel, l'inflation totale serait de 2.2%.**

Globalement, l'économie française réussirait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, même si le ralentissement économique est marqué.

Une fragilisation économique et sociale individuelle, source d'inquiétude

Cette situation marquée par l'inflation s'accompagne d'une **fragilisation économique et sociale grandissante** pour une partie de la population.

En effet, même si les prévisions de la Banque de France ou de l'INSEE évoquent une progression du pouvoir d'achat, **les ressentis sont bien plus négatifs.**

Notamment car les instituts posent une évolution moyenne du pouvoir d'achat, alors que les situations peuvent évoluer différemment selon le niveau de revenu ou la localisation géographique. De plus, les revenus totaux comprennent l'ensemble des revenus (y compris, notamment, les prestations sociales nettes des impôts) et pas seulement les revenus salariaux, **qui influent peut-être le plus sur le ressenti des ménages.**

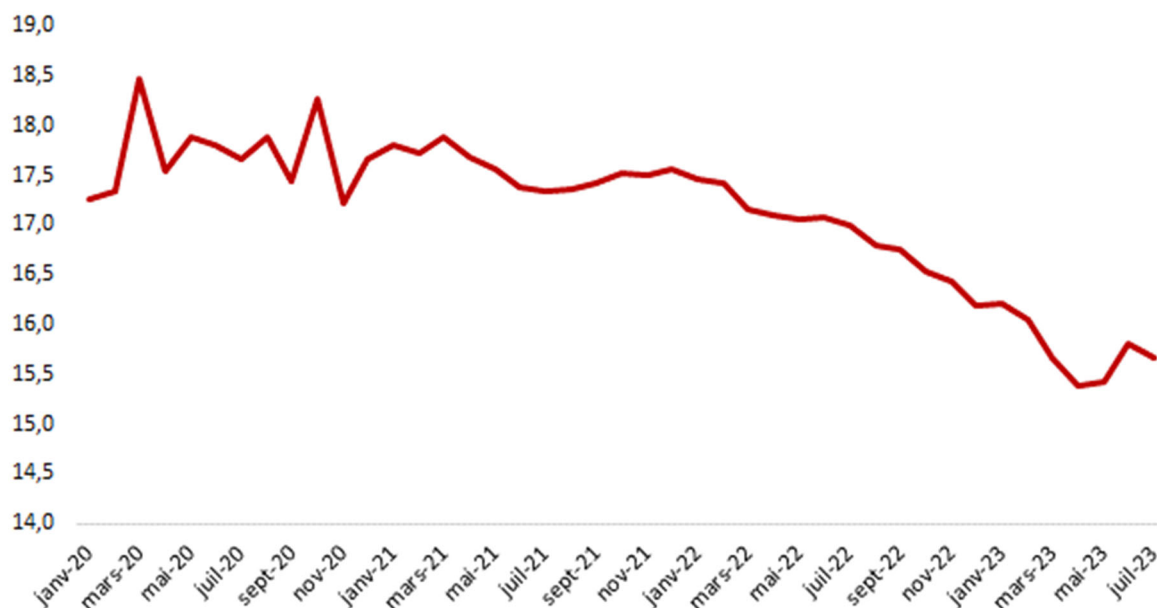
La réalité des chiffres vient néanmoins confirmer ces ressentis. **Au niveau des dépenses alimentaires des Français, ces dernières ont progressé en valeur mais diminué en volume : au deuxième trimestre 2023, elles se situaient 13 % au-dessus de leur niveau de 2019⁸.** Mais la forte inflation explique l'écart entre les progressions en volume et en valeur. Cet écart est encore plus marqué s'agissant de la seule consommation de produits agroalimentaires, dont les prix ont vivement augmenté.

Cette diminution de la consommation alimentaire en volume, peut refléter plusieurs types d'évolutions des comportements : il peut s'agir de baisses effectives des quantités consommées mais aussi de changements dans la qualité des produits achetés. **En juin 2023, 47 % des ménages déclarent ainsi avoir changé leurs habitudes de consommation alimentaire** depuis un an du fait de l'inflation, une proportion en hausse de 10 points depuis décembre 2022. Plus précisément, 14 % des ménages ont surtout consommé moins, une part quasi

⁸ Source – Point de conjoncture de l'INSEE du 7 septembre 2023

stable depuis la fin 2022. La part de ménages déclarant changer de gammes de produits a quant à elle quasi doublé (17 % en juin 2023 contre 9 % en décembre 2022). Celle des ménages déclarant diversifier les magasins pour les courses alimentaires a également progressé (12 % en juin 2023 après 9 % fin 2022).

Consommation mensuelle des ménages français en biens alimentaire en Milliards d'Euro



Source : INSEE

Ces éléments sur l'alimentation ne sont pas isolés. L'INSEE, en juillet dernier⁹, a indiqué que 14 % de la population de France métropolitaine est en situation de privation matérielle et sociale. Cette proportion atteint son plus haut niveau depuis 2013. Dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie, **une personne sur dix vit dans un ménage qui n'a pas les moyens financiers de chauffer correctement son logement.** Les habitants des communes rurales et urbaines de densité intermédiaire, qui ont des dépenses d'énergie plus élevées, sont ceux dont le taux de privation matérielle et sociale augmente le plus par rapport à 2020.

La Nouvelle-Aquitaine n'échappe pas à cette tendance de fragilisation, comme le CESER l'a rappelé dans son rapport sur la fabrique de la pauvreté. Ainsi, **2,2 millions de néo-aquitains ont un niveau de vie inférieur à un niveau de vie décent** et 780.000 habitants sont sous le seuil de pauvreté (dont 230.000 enfants). 446.000 ménages sont en ménage de précarité énergétique, et **14% de la population n'a encore pas accès à internet.**

⁹ INSEE, La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022, Juillet 2023

Ces tendances, comme au niveau national, sont contrastées selon les territoires. **Le taux de chômage varie de 2 à 1 selon les EPCI du territoire régional** variant de 7,7% à 17%.

Une situation de déséquilibre des comptes publics et de fragilisation des Régions au sein des administrations locales

Une trajectoire nationale de rétablissement des comptes publics

Alors que l'année 2022 a été marquée par un net recul des dépenses par rapport à celles engagés en 2020 et 2021 pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, **les comptes publics enregistrent une légère dégradation en 2023** en raison des mesures exceptionnelles prises face à la hausse des prix énergétiques et à l'inflation. **Le budget 2024 verra la sortie progressive des boucliers énergie**, la fin des aides exceptionnelles aux entreprises, et la sortie du plan de relance.

En 2022, le solde public s'est établi à -4,7 %, poursuivant son amélioration après s'être établi à -9,0 % de PIB en 2020 puis -6,5 % de PIB en 2021. En 2023, le solde public se dégraderait à -4,9 %.

Pour rappel, l'agence de notation Fitch a décidé en avril dernier d'abaisser d'un cran la note financière de la France¹⁰. Celle-ci est passé de AA à AA-. Fitch a notamment justifié sa décision par la persistance des déficits budgétaires en France, le niveau élevé de dette publique et l'augmentation de la charge de la dette. La soutenabilité de la dette publique française est, toutefois, loin d'être remise en cause par cette décision. En effet, l'État français a la capacité d'honorer ses engagements financiers à terme. Les obligations émises par l'État français devraient donc continuer à attirer les investisseurs, nationaux et internationaux, d'autant plus qu'elles font figure de valeur refuge au sein de l'Union européenne, à l'instar des titres émis par l'État allemand.

La dégradation de la note financière de la France pourrait, toutefois, entraîner un léger durcissement des conditions d'emprunt de l'État. Considérés comme plus risqués, les titres de dette émis par la France pourraient voir leur taux d'intérêt augmenter, ce qui alourdirait la charge des intérêts versés par l'État.

Au moment de la préparation de ces Orientations Budgétaires, le Gouvernement n'a pas encore publié son Projet de Loi de Finances (PLF) 2024. Fin septembre, le gouvernement présentera son Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023 -2027, la trajectoire pluriannuelle de ce projet de loi a été présentée dans le Programme de stabilité publié en avril dernier. **Cette trajectoire, par une maîtrise forte des dépenses, ramènerait le déficit public sous les 3% en 2027.**

¹⁰ Par ricochet l'abaissement de la note de la France, a dégradé la note de la Région Nouvelle-Aquitaine, notée par la même agence.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public en % du PIB nominal	-4,70%	-4,90%	-4,40%	-3,70%	-3,20%	2,70%

Source : Programme de stabilité – Avril 2023

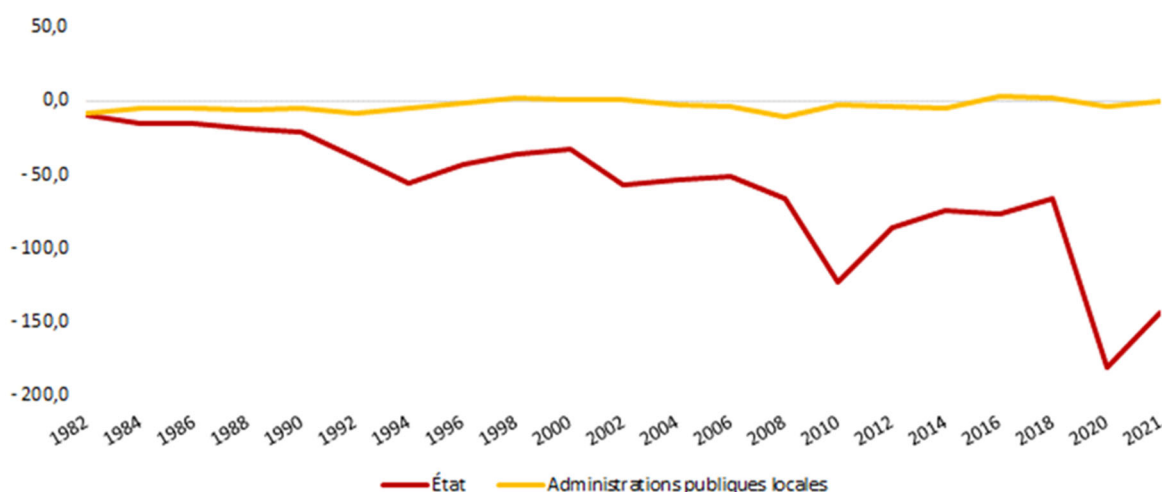
Des dépenses locales marquées par l'inflation et une pénalisation plus forte de l'échelon régional

Le rétablissement des comptes publics **ne saurait s'opérer par une mise à contribution des collectivités locales** qui subissent elles-aussi pleinement les effets de la crise.

en % du PIB	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde Administrations Publiques Locales au sens de Maastricht	0,00	-0,10	-0,10	0,00	0,30	0,50

Source : Programme de stabilité – Avril 2023

Dette de l'Etat et des Administrations Publiques Locales au sens de Maastricht



Source INSEE

Alors que la dette des collectivités locales représentait environ un tiers de la dette publique en 1980, la forte hausse de la dette de l'État - continue depuis les années 1980 et accélérée depuis la crise financière de 2008 puis la crise sanitaire - ainsi que la maîtrise budgétaire forte des acteurs locaux expliquent la diminution de sa part dans le total de l'endettement public. **Elle n'en représente plus que 8,7 % en 2021, contre encore 18,6 % en 1994.**

Cette inflexion de la dette des collectivités locales coïncide avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht¹¹, qui a fixé une limite à l'endettement des administrations publiques, qui ne peut dépasser 60 % du PIB, et à leur déficit, qui ne peut excéder 3 %, en prenant désormais en compte la situation financière des collectivités locales. Ces nouvelles règles ont rendu nécessaire la consolidation des situations

¹¹ Article 104 et son protocole

nettes de chaque acteur public, et la volonté souvent répétée de l'Etat d'ajuster les équilibres sur les collectivités locales.

D'ailleurs, dans le cadre de l'examen en cours de la loi de programmation des finances publiques, le Gouvernement a ainsi déposé un amendement à l'article 1er actualisant le rapport annexé précisant la stratégie du Gouvernement en matière de finances publiques jusqu'en 2027. Il y est notamment précisé l'objectif d'une baisse de **- 0,5 % en volume par an des dépenses de fonctionnement pour le champ des administrations publiques locales**. Cet objectif se retrouve également dans un autre amendement gouvernemental à l'article 16. Le Gouvernement précisant par ailleurs que « La contribution à la maîtrise de la dépense publique qui est demandée aux collectivités ne repose pas sur une baisse programmée des concours de l'État sur la période – lesquels au contraire progresseront entre 2023 et 2027 afin de renforcer notamment leurs moyens pour qu'elles investissent et participent à la transition écologique – mais sur la maîtrise de la progression de leurs dépenses de fonctionnement ».

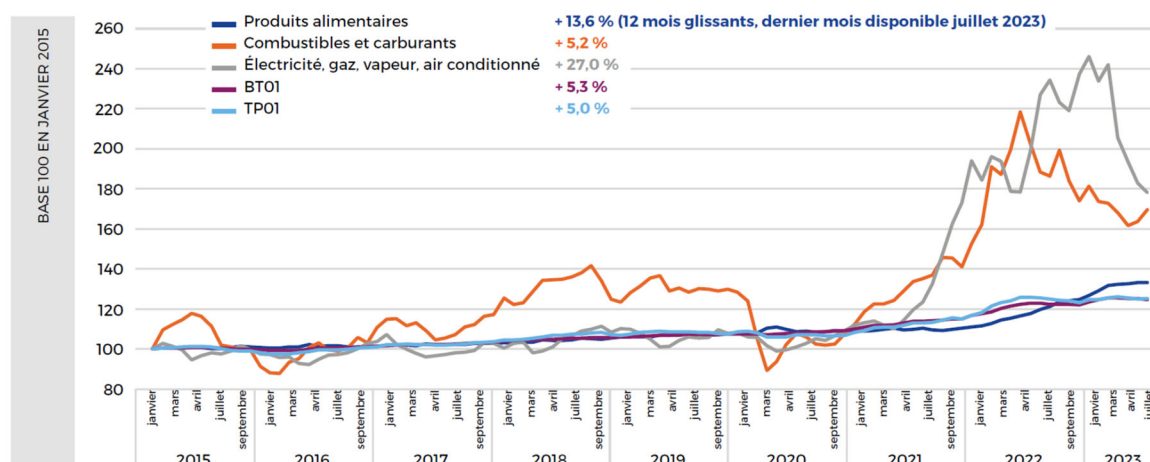
Pour autant, si après deux ans de dégradation, les collectivités locales avaient enregistré un rebond en 2022 de leur situation globale, **l'année 2023 est marquée fortement par les effets de l'inflation, sur leurs dépenses de fonctionnement, et par un effort soutenu d'investissement**. Avec les deux revalorisations successives du point d'indice (+3,5 % au 1er juillet 2022 et +1,5 % au 1er juillet dernier), les mesures pour les bas salaires ou encore le versement possible d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, **la masse salariale pourrait s'accroître de 5,1 % cette année**.

Globalement, les dépenses de fonctionnement **progresseront de +5,8% en 2023**, soit la croissance la plus forte depuis celle de la crise économique de 2007-2008.¹²

Les dépenses d'investissement seraient elles en hausse de +9,1%, portées notamment par la hausse des index de la construction et des travaux publics.

Indices de prix impactant la dépense locale



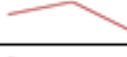

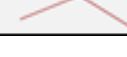
Source : La Banque Postale



¹² Les finances Locales- Note de conjoncture Septembre 2023 – La Banque Postale

Ces dépenses majorées pèseront sur les équilibres locaux : l'épargne brute se contracterait de près de 9% et le recours à l'emprunt progresserait de +6,6%.

Cette situation globale des collectivités locales marque des différences de situation selon les strates. **Les Régions sont l'échelon le plus pénalisé. Elles constituaient en 2022 la seule catégorie de collectivité territoriale à ne pas retrouver le niveau d'épargne brute atteint avant la crise.** En 2023, à l'exception des communes toutes les strates sont en recul, mais **les Régions restent les plus éloignées de leur situation d'avant crise COVID, avec une épargne brute en recul de 35%.**

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution au 31/08/N			Evolution 2023/2019
	2019	2022	2023	
Communes	1 816,0	2 913,0	3 946,0	 117,3%
GFP	2 810,0	3 003,0	2 730,0	 -2,8%
Départements	6 492,0	7 560,0	4 890,0	 -24,7%
Régions	3 654,0	2 815,0	2 368,0	 -35,2%
TOTAL	14 772,0	16 291,0	13 934,0	 -5,7%

Source : Situation mensuelle comptable des collectivités locales publiée par la DGFIP en septembre 2023.

Rappelons que les **Régions ont pleinement subi les conséquences de la crise sanitaire** et qu'elles sont, de surcroît, l'échelon de collectivités qui a produit l'effort le plus important d'investissement aux côtés de l'État pour la relance du pays : **entre 2019 et 2021, les dépenses d'investissement des Régions ont ainsi connu une progression de 19.7%** renforçant leur rôle déterminant au sein de l'investissement local, notamment dans les domaines de l'économie, des transports et de la transition écologique et énergétique.

Il est encore trop tôt pour que les Régions aient pu résorber la forte mobilisation d'emprunt de la période COVID et plan de relance, leur capacité de désendettement s'en trouve encore fortement dégradée : **4,3 ans prévu au BP 2019 contre 6,6 ans en 2023.** Les Régions auraient également recours à un prélèvement non négligeable sur leur fonds de roulement de l'ordre de 1,2 milliard d'euros pour limiter le recours à l'emprunt en 2023.

Perspective d'évolution des ressources régionales

La perspective de ressources de la Région est marquée par une incertitude forte sur ses recettes, dépendantes de la conjoncture et assises sur des assiettes carbonées qui ne font pas sens avec l'effort massif de la Région pour la transition écologique.

Comme la Cour des comptes a pu le constater dans son rapport annuel sur les finances locales 2022, à l'exception de la TVA, « **les autres recettes des régions ont perdu de leur dynamisme** ».

La TVA et la TICPE symbolisent la part croissante de la fiscalité nationale au sein des ressources locales. Cette fiscalité « nationale » est particulièrement élevée dans les Régions où elle représente 70 % des recettes de fonctionnement contre 40 % de celles des départements et seulement 6% de celles du bloc communal.

Les réformes successives de la fiscalité locale ont, en effet, modifié considérablement les principes de financement des politiques publiques locales. **En substituant des fractions de fiscalité nationale, sur lesquelles les collectivités territoriales ne disposent pas de pouvoir de taux, à des recettes de fiscalité locale, elles ont retiré des marges de manœuvre financières aux collectivités.** Ces différentes réformes ont distendu le lien qui existait entre les collectivités, pourvoyeuses de services à leurs habitants et entreprises, cotisants aux impositions locales.

La part croissante de la fiscalité nationale au sein des ressources propres de la Région peut laisser **un ressenti de perte de maîtrise** sur ses ressources tant sur les volumes que dans sa dynamique par la collectivité.

Avec la fin programmée du vote de la TICPE Grenelle par les Conseils Régionaux (cf. Focus le vote de la TICPE Grenelle par les Régions), **la taxe sur les immatriculations sera le seul impôt local régional.** Le Conseil Régional ne dispose d'aucun autre levier fiscal pour financer les actions régionales. Sans compter que cette taxe n'est pas en adéquation avec les objectifs régionaux pour soutenir les actions en faveur d'un nouveau modèle économique et social écologiquement durable.

De plus, le système de financement des collectivités locales est régulièrement critiqué pour son **manque de lisibilité et de prévisibilité** (cf. Focus sur les difficultés causées par les versements de TVA-CVAE). Des ressources issues d'une sédimentation historique, sans révision d'ensemble, le rendent à présent peu compréhensible tant pour les responsables locaux que pour les contribuables.

Focus : Le scénario de substitution des recettes proposé par la cour des comptes

A la demande du Sénat, la Cour des comptes a publié à la fin de l'année 2022 un rapport¹³ relatif aux scénarios de financement des collectivités territoriales. Dans ce cadre, la Cour recommande que **les dépenses de fonctionnement des Régions se voient « financées par un panier de recettes nationales composé de TVA et d'IS, avec une répartition globalement comparable aux poids respectifs de ces deux impôts (80/20) »**, procédant ainsi à la recentralisation des recettes de TICPE et de la taxe sur les certificats d'immatriculation. Selon la Cour, ce scénario, « les fait bénéficier de la dynamique d'impôts nationaux assis sur l'activité économique, en phase avec leurs compétences et avec une bonne visibilité des ressources, alors que les recettes de TICPE et de taxe d'immatriculation des véhicules étaient plus incertaines dans les prochaines années »

Rappelons enfin que les critères mis en place en 2023 pour bénéficier du bouclier énergétique, n'ont pas permis à la Région Nouvelle-Aquitaine d'en profiter. Dans ces conditions, **la Région a dû absorber sur ses ressources propres l'inflation des coûts énergétiques** pour continuer à faire fonctionner les services publics régionaux que ce soit pour chauffer les établissements d'enseignement ou faire rouler les transports régionaux en commun.

Aussi, Régions de France, dans son communiqué sur le PLF 2024, plaide pour la **création d'une dotation exceptionnelle de 350 M€ pour contribuer aux investissements massifs attendus en faveur de la transition écologique**. Ce montant serait une juste compensation des aides apportées aux autres collectivités face à l'inflation, alors que les Régions n'y ont pas eu droit.

Une dynamique de TVA à prendre avec précaution

Les Régions perçoivent **deux fractions de TVA**, l'une s'étant substituée à leur DGF depuis le 1er janvier 2018, la seconde compensant la suppression de la part régionale de CVAE depuis le 1er janvier 2021, et dont les modalités de versement diffèrent sensiblement.

S'agissant de la TVA-CVAE, la prévision d'atterrissage 2023 se fonde sur le montant affiché au compte administratif 2022 (soit 842,3 M€), auquel est déduit le montant de la « reprise 2022 » notifiée tardivement à la Région en mai 2023 (7,7 M€). A ce montant est appliqué une norme d'évolution de +4,1%, qui correspond, par prudence, à la dynamique de TVA 2023 prévue par le Gouvernement en LFI 2023, minorée d'un point. La fraction de TVA-DGF n'est pas affectée par ce phénomène de reprise tardive.

¹³ Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution – Cour des comptes - Octobre 2022

En prospective, **les deux fractions de TVA sont corrélées aux variations du PIB nominal**, anticipées à partir d'une moyenne des prévisions de différents organismes (Banque de France, FMI, Agences de notations). L'élasticité TVA-PIB est fixée sur la période prospective à 100%.

Pour 2023, alors que le PLF tablait sur une croissance de la TVA de plus de 5%, la Région n'avait inscrit au budget primitif qu'une hausse de +4,1% de TVA. Au 1^{er} septembre, sur un an les encaissements sont en ligne avec cette hypothèse régionale (+4%). La dynamique de TVA projetée par la Région reste supérieure à 3% sur l'ensemble de la période prospective. Il convient cependant de **rester prudent** avec cette prévision, notamment car si l'inflation a dopé le produit de TVA depuis 2 ans, elle impacte fortement les politiques de consommation de nos concitoyens et **un risque de décrochage entre l'évolution du PIB porté par l'inflation et l'évolution du produit de TVA n'est pas à exclure**.

Scénario économique retenu et basé sur la moyenne des prévisions de PIB nominal projeté par les principales institutions économiques et financières

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
PIB nominal	3,7%	3,5%	3,5%	3,1%	3,0%	3,0%
Élasticité PIB / TVA	110,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Évolution TVA nette	4,1%	3,5%	3,5%	3,1%	3,0%	3,0%

Projection de la fraction de TVA à partir de l'évolution nette calculée

en M€	CA	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fraction de TVA "CVAE"	842,3	869,0	899,4	930,8	959,7	988,5	1 018,1
Évolution		3,2%	3,5%	3,5%	3,1%	3,0%	3,0%
Dynamique		26,6	30,4	31,5	28,9	28,8	29,7
Reprise 2023 sur CA 2022	-7,7						
Fraction de TVA "DGF"	473,1	492,6	509,8	527,7	544,0	560,3	577,1
Évolution		4,1%	3,5%	3,5%	3,1%	3,0%	3,0%
Dynamique		19,5	17,2	17,8	16,4	16,3	16,8
TOTAL	1 307,7	1 361,5	1 409,2	1 458,5	1 503,7	1 548,8	1 595,3

Focus sur : les difficultés causées par les modalités de versement de la TVA-CVAE

La fraction de TVA-CVAE attribuée aux Régions au titre d'une année N est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour l'année N. Elle fait ensuite l'objet d'une **première actualisation correspondant à l'évaluation révisée** des recettes nettes de TVA pour l'année N inscrites dans l'annexe au PLF de l'année N+1 disponible au mois d'octobre de l'année N. Un second ajustement est ensuite opéré pour tenir compte du montant définitif en exécution, au cours des premiers mois de l'année N+1.

Ainsi, pour l'année 2022 :

- **Le premier ajustement**, en lien avec la prévision de TVA pour 2022 inscrite dans le PLF pour 2023 a conduit à une **actualisation au titre de l'avance de fiscalité versée en octobre 2022**. C'est ce montant prévisionnel qui figure au sein du compte administratif 2022 ;
- **Le second ajustement** a été effectué sur l'avance d'avril 2023, notifié aux Régions en mai 2023, au vu de l'exécution définitive 2022. **Les Régions ont été prélevées d'une reprise d'un montant de près de 100 M€**, la dynamique définitive 2022 étant ramenée de 9,7% à 8,57%.

Or, c'est bien ce second ajustement, bien trop tardif, qui **met en difficulté les Régions**, qui ne peuvent l'intégrer dans le compte administratif de l'année N, doivent inscrire des crédits en N+1 en cas d'ajustement à la baisse (afin de matérialiser l'annulation de titre sur exercice antérieur) et fausse les références en matière de prospective.

Il a été indiqué aux Régions que « *retenir cette date permet de limiter l'effet de trésorerie des reprises éventuelles, dès lors que l'ajustement (à la hausse) des versements mensuels au titre de l'année 2023 est également effectué à cette date* ».

Dans un courrier daté du 8 juin 2023 adressé au Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Régions de France milite pour **l'amélioration du suivi global de l'évolution du produit de TVA versé aux collectivités**, et des conditions permettant de limiter les reprises ou les compléments effectués en année n+1, s'agissant de la fraction de TVA ex-CVAE.

Concernant ce dernier point, Régions de France propose de se rapprocher du système de versement de la fraction de TVA-DGF, laquelle permet d'assurer un versement mensuel et annuel davantage corrélé au produit réel de TVA perçu, et sans effets de reprises ou compléments à réaliser.

La fiscalité carbonée : TICPE et cartes grises

La Région perçoit **deux types de taxes assises sur les transports** :

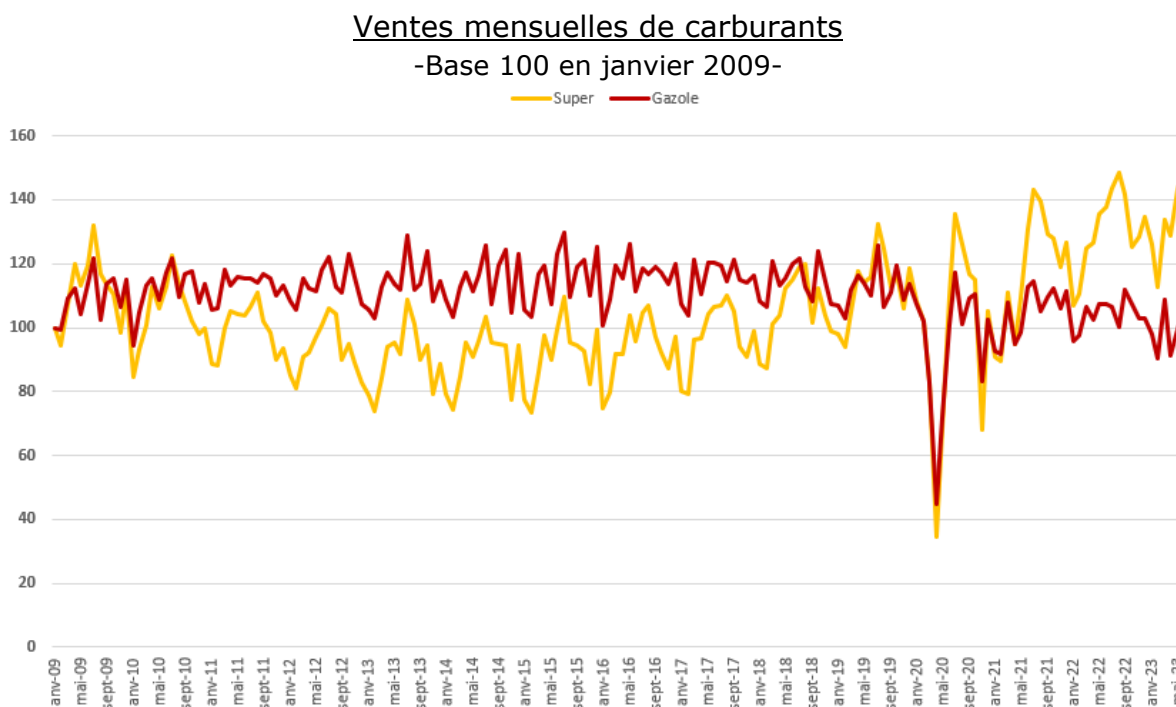
- **La TICPE** (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) liée aux consommations de carburants. Depuis 2020, toutes les fractions régionales de TICPE sont assises sur une assiette nationale.

- **La taxe sur les certificats d'immatriculations** (« cartes grises »), dont le produit est directement corrélé au dynamisme du marché automobile.

Il est difficilement concevable que les Régions continuent de percevoir des recettes carbonées liées à l'automobile alors même que les investissements qu'elles consentent au titre de la transition énergétique et dans le secteur des transports et des mobilités vont mécaniquement réduire ces recettes. **Au travers son association Régions De France, les Régions militent pour remplacer la taxe sur les certifications et la fraction de TICPE revenant aux Régions par une fraction d'impôts nationaux.**

Au niveau national, sur les 6 premiers mois de l'année 2023, les dernières données disponibles sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires indiquent **une baisse des ventes totales de carburants de -3,3% par rapport à l'année de référence 2019.**

Les ventes de gazoles sont en baisse de -10,2%, tandis que les ventes de **supercarburants progressent de 23,5%**. La part des supercarburants dans les ventes totales est en progression constante. Sur la période allant de janvier à juin 2023, les supercarburants représentant 25,9% des ventes 2023, contre 20,3% sur la même période en 2019.



Source : Ministère de la Transition écologique – données mensuelles de l'énergie.

Concernant les fractions de TICPE perçues par la Région, seules les parts correspondants à l'ex-« modulation » et « Grenelle » sont impactées par les

variations d'assiette. Ainsi, l'hypothèse retenue pour l'atterrissage 2023 table sur des consommations de carburants toujours inférieures à l'année de référence (2019).

En prospective, une hypothèse de réduction linéaire de l'assiette de -1% est retenue, afin de tenir compte à la fois du verdissement du parc automobile et des tensions inflationnistes sur le prix des carburants, deux phénomènes conduisant à une érosion des consommations.

A ce propos, une étude du Conseil d'analyse économique publiée en juillet 2023¹⁴ indique que lorsque les prix augmentent de 1%, les volumes de carburant achetés par les automobilistes diminuent, à court terme, entre -0,40% et -0,21%.

Le tableau ci-dessous intègre également la fraction de TICPE versée aux Régions à compter de 2023 afin de les accompagner dans la gestion des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Les montants 2024 et 2025 figurent en annexe du Protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales du 14 mars 2022. **L'hypothèse selon laquelle le montant 2025 est figé en prospective est retenue**. L'impact sur le produit de TICPE est modélisé ainsi :

Projection des recettes de TICPE sur la base d'une évolution estimée à -1%

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
TICPE 1ère et 2ème part	481,7	484,8	488,2	487,0	485,8	484,6
dont TICPE "DAC+ ex-modulation" (1ère part)	392,5	391,9	391,3	390,6	390,0	389,4
dont TICPE "Gestion des IFSI" (1ère part)	27,6	31,9	36,6	36,6	36,6	36,6
dont TICPE "Grenelle" (2ème part)	61,6	61,0	60,4	59,8	59,2	58,6

Focus sur : le vote de la TICPE « Grenelle » par les Régions

Depuis 2011 et en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, **les Régions ont la possibilité de voter une part supplémentaire de TICPE**, dite « Grenelle », dans la limite de 0,821 €/MWh pour la catégorie fiscale des essences (soit 0,73 € par hectolitre) et de 1,35 €/MWh pour la catégorie fiscale des gazoles (soit 1,35 € par hectolitre).

Or, la Commission Européenne a rappelé à la France que seul l'État avait vocation à fixer et décider des taux des droits d'accise applicables aux produits énergétiques ; des dérogations annuelles pouvant être accordées aux États membres sous certaines conditions limitatives, et pouvant être révisées. Le Conseil d'État a confirmé la nécessité de mise en conformité avec le droit européen.

¹⁴ Focus n°98 – juillet 2023

En lien avec la demande de la Commission européenne, **Bercy a fait part à Régions de France de son projet de rapatrier cette taxe au niveau de l'État**, qui fixerait ainsi un tarif unique, sur les plafonds actuels de la part Grenelle de TICPE. Le produit collecté sur cette base serait reversé aux Régions, assurant ainsi une neutralité budgétaire pour ces dernières, sur le modèle de ce qui est actuellement appliqué pour la part « ex-modulation ».

Cette mesure n'entrerait pas en vigueur avant l'année 2025, mais serait probablement introduite dans le cadre du PLF pour 2024, afin de donner de la visibilité aux Régions et d'attester de la prise en compte par l'État de la décision européenne.

Les recettes de la taxe sur les certificats d'immatriculation sont confrontées à une baisse structurelle : après avoir chuté de 266 M€ en 2020 (soit une baisse de 9 %) et enregistré une très légère progression en 2021, le produit de cette taxe a de nouveau baissé de - 12,7 % en 2022 pour atteindre 1,9 Md€ au niveau national (soit une baisse plus importante que celle enregistrée entre 2019 et 2020), avec un produit en recul de 17 % par rapport à 2019 dont le produit de cette taxe s'élevait à 2,3Md€.

Cette situation résulte d'un niveau de **ventes de véhicules neufs toujours en net retrait par rapport à l'année 2019** (le niveau de ventes de véhicules neufs en 2022 rejoignant celui atteint en 1975) mais également **en raison de l'exonération de la taxe sur les immatriculations imposée par l'État sur les véhicules électriques** et dont la part dans la vente de véhicules neufs pour les particuliers est passée de 2 % en 2019 à 13,3 % en 2022 (en 2035, il est également prévu au niveau européen la fin de la vente des véhicules thermiques) ; cette mesure ne s'étant pas traduite par une compensation de pertes de recettes pour les Régions.

A l'exception des Régions ayant supprimé les exonérations régionales pour l'année 2023 (cf. Tableau ci-contre Taxes et exonérations en vigueur en 2023), **les recettes de la taxe sur les certificats d'immatriculation sont de nouveau en baisse en 2023.**

Selon les dernières données communiquées par la Plateforme automobile¹⁵, représentant les constructeurs et équipementiers de France, sur les sept premiers mois de l'année 2023, **avec 1 018 723 immatriculations, le marché français des voitures particulières neuves est en hausse de 15,83%** en données brutes au niveau national.

Régions	Tarifs 2023	Pourcentage d'exonération pour les véhicules "dits propres "
Corse	27,0 €	100%
Hauts de France	34,5 €	50% 1,5€ d'augmentation depuis le 1er janvier 2023
Normandie	35,0 €	100%
Auvergne Rhône-Alpes	43,0 €	100%
Occitanie	44,0 €	0% depuis le 1er mars 2023
Moyenne Métropole	44,4 €	
Nouvelle-Aquitaine	45,0 €	0% 4€ d'augmentation depuis le 1er janvier 2023
Île-de-France	46,2 €	100%
Grand Est	48,0 €	0% 6€ d'augmentation depuis le 1er février 2022
Pays de la Loire	48,0 €	0% 3€ d'augmentation depuis le 1er janvier 2023
Centre-Val de Loire	49,8 €	50%
Bourgogne - Franche-Comté	51,0 €	0% à partir du 1er juillet 2023
Bretagne	55,0 €	0% 4€ d'augmentation à partir du 1er mai 2023
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51,2 €	100%

Cependant, bien que cette embellie soit notable, ce n'est qu'un **soubresaut des immatriculations des véhicules neufs** correspondant à la livraison des véhicules commandés jusqu'à 10 mois plus tôt et livrés avec du retard faute de composants électroniques. Le Plateforme Automobile a aussi constaté une **baisse des commandes qui allait de 20 à 30% au cours du 1er semestre 2023.**

Cette tendance haussière des immatriculations, ne se vérifie pas **en Nouvelle-Aquitaine**, après une année 2022 au plus bas, **le nombre d'immatriculations ne cesse de décroître depuis le début de l'année tout type de véhicule confondu.**

Nombre d'immatriculations y compris non génératrices de taxe sur les immatriculations entre janvier et juillet 2023 (encaissements de février à aout 2023)

	2021	2022	2023	évolution 22-23
véhicules essence et gasoil	664 038	554 958	444 164	-20%
véhicules dits propres	41 749	48 750	26 280	-46%
véhicules propres	13 145	18 443	8 426	-54%
autres véhicules	30 107	26 940	15 594	-42%
Total général	749 039	649 091	494 464	-24%

Source : exploitation des fichiers Systèmes d'Immatriculation des véhicules

¹⁵ Communiqué du 31/07/2023

Par ailleurs, les prix des voitures neuves n'ont cessé de progresser ces trois dernières années. Cette inflation, résultante d'une fluctuation du rapport offre/demande et de prix de l'énergie et des matières premières en hausse, a poussé les consommateurs à s'orienter vers le marché de l'occasion.

Ce phénomène est particulièrement marqué en Nouvelle Aquitaine où **la vente de véhicules neufs s'effondre (-56%)** alors que le marché de l'occasion pour les véhicules de plus de 10 ans se maintient. Pour rappel la taxe sur les immatriculations bénéficie d'un abattement, décidé par l'Etat, de 50% pour les véhicules de plus de 10 ans, l'effondrement des immatriculations de véhicules neufs est donc fortement préjudiciable aux ressources de la Région.

Evolution des immatriculations génératrices de taxe sur les immatriculations par ancienneté sur la période de janvier à juillet 2023

	2021	2022	2023	évolution 22-23
VN	93 019	69 196	30 565	-56%
VO<10ans	248 841	200 339	171 318	-14%
VO>=10ans	223 802	202 843	198 973	-2%
Total général	565 662	472 378	400 856	-15%

Source : exploitation des fichiers Systèmes d'Immatriculation des véhicules

Vn= Véhicules Neufs ; VO<10ans = Véhicules d'Occasion inférieur à 10 ans ; VO>=10ans = Véhicules d'Occasion supérieur ou égal à 10ans

Dans ces conditions, **seules les mesures mises en œuvre en Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} janvier 2023**, à savoir une hausse de tarif modérée (+4€, soit 45 € / CV) accompagnée d'une révision de l'exonération totale des véhicules « dits propres », **devraient permettre de préserver les recettes régionales aux alentours de 200 M€.**

A la fin août 2023, les encaissements sont en hausse de 22,2%, soit +22,727 M€ par rapport à 2022. Cette tendance d'évolution est toutefois à mesurer, l'année 2022 affichant le pire résultat réalisé depuis 2016 (170,2 M€).

En complément de la taxe régionale sur les immatriculations, **la Région perçoit également une taxe fixe**, dans certains cas, pour les duplicatas de certificats d'immatriculation.

Jusqu'en 2021, le montant de cette taxe fixe était égal à 25% du tarif régional pour les vélomoteurs et les motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ (10 €) et au taux unitaire pour tous les autres véhicules. À compter de 2021, le tarif de la taxe fixe a été modifié pour passer à 7€, mais avec un périmètre d'application élargi, notamment aux voitures neuves.

A ce jour et dans la perspective de la fin de la vente des véhicules neufs non électriques en 2035, il est difficile d'anticiper le comportement des acheteurs. Pour l'instant on constate que ces derniers sont dans l'expectative et privilégient les véhicules d'occasion moins chers et non électriques. L'offre de véhicules tout électriques reste encore limitée sur le marché de l'occasion. Face à cette incertitude, pour les années à venir, en prospective, **il est proposé de figer cette recette. Une veille du marché automobile et de l'évolution du parc automobile sera en place pour affiner ces prévisions.**

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Cartes grises	200,0	195,0	195,0	195,0	195,0	195,0
Évolution	17,5%	-2,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dynamique	29,8	-5,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales, à savoir l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**), mise en place suite à la suppression de la taxe professionnelle, et qui s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, est figée en prospective (53,7 M€), tout comme **l'Attribution de Compensation financière**, considéré comme stabilisée (25,7 M€).

Le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la **compétence apprentissage** des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (**fonds de soutien**) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (**fonds d'investissement**).

Ces deux dotations sont figées en prospective à leur niveau 2023, soit 14,1 M€ et 31,8 M€ respectivement.

Afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière

d'apprentissage, la loi de finances pour 2020 prévoyait également une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (1,0 M€). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées aux employeurs (5,2 M€).

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Financement Apprentissage	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0
dont Fonds de soutien	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1	14,1
dont Fonds d'investissement	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8	31,8
dont Comp. pour perte de recettes	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
dont Comp. primes d'apprentissage	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2

Au gré des réformes successives, le financement de la **formation professionnelle** repose désormais sur 5 composantes : 3 dotations, une part de TICPE, et des frais de gestion issus de la fiscalité locale.

Initialement, dans le cadre de la refonte du financement de la formation professionnelle intervenue en 2014, une fraction des frais de gestion relatifs à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à la taxe d'habitation (TH) a été affectée aux Régions en compensation de la dotation générale de décentralisation (DGD).

En 2021, en raison de la suppression de la TH, **les frais de gestion de cette dernière ont été transformés en dotation figée**. En 2022, les différentes réformes fiscales décidées par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance (suppression de la part de CVAE régionale, réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels), ont impacté une nouvelle fois les frais de gestion alloués aux Régions. Comme cela a été fait avec la suppression de la TH, la baisse des impôts de production décidée par le Gouvernement a été compensée par l'attribution d'une nouvelle dotation. Enfin, la suppression totale de la CVAE dès 2023 a également conduit à l'instauration d'une dotation en LFI 2023.

En prospective, **l'hypothèse du maintien de ces dotations dans la durée est retenue**. L'évolution des frais de gestion, qui ne repose donc plus que sur la seule CFE, est quant à elle limitée à +0,5% à compter de 2024.

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Financement Form. Pro.	96,3	96,4	96,5	96,6	96,7	96,7
dont Frais de gestion transférés (CFE)	18,3	18,4	18,5	18,6	18,7	18,8
dont Dotation (frais de gestion TH)	25,6	25,6	25,6	25,6	25,6	25,6
dont Dotation (frais de gestion CVAE)	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8
dont Dotation (baisse des impôts prod°)	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4	9,4
dont TICPE Form. Pro.	35,2	35,2	35,2	35,2	35,2	35,2

Les dotations d'Etat

La dotation globale de décentralisation (**DGD**), compensation financière des transferts de compétences ne donnant pas lieu à un transfert de fiscalité, est maintenue au niveau de 2023 pour l'exercice 2024, ainsi que pour toute la période prospective, soit 36,6 M€.

En 2023, pour la première fois depuis 2017, les Régions n'ont pas été mises à contribution dans le cadre de la baisse des « variables d'ajustement ». La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) et la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (**DTCE**) ont été épargnées par toute forme de minoration.

Ce postulat est reconduit dans le cadre de cette prospective, ce qui aboutit à la trajectoire suivante pour la Nouvelle-Aquitaine :

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DCRTP	53,4	53,4	53,4	53,4	53,4	53,4
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DTCE	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Pour mémoire, la DCRTP et la DTCE ont été créées lors de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale intervenue en 2010, pour compenser les collectivités perdantes de la réforme en vue d'en assurer la neutralité financière. Ces dotations, qui se substituaient à des ressources fiscales dynamiques, avaient donc vocation à être figée sur le montant initialement fixé.

Depuis 2023, la gestion des interventions **FEADER non surfaciques** et des sites terrestres **Natura 2000** assurée par la Région est compensée par la mise en place de deux dotations, de 10,7 M€ et 2,4 M€ respectivement, à percevoir sur la période 2023-2027.

La dotation régionale d'équipement scolaire (**DRES**) est figée depuis 2009. Une recette d'investissement de 47,1 M€ est donc prévue en 2024 ainsi que pour les exercices suivants.

Le fonds de compensation pour la TVA (**FCTVA**) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de

récupération par la voie fiscale. La recette 2023 s'élève à 49,6 M€. Pour 2024, la recette est calibrée à hauteur de 45 M€.

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
FCTVA	49,5	45,0	40,0	35,0	35,0	35,0

La « **dotation régionale d'investissement** » dédiée, notamment, à aider les Régions à engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et à accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics, est plafonnée pour la Nouvelle-Aquitaine à 52,4 M€ sur la période. En prospective, cette dotation est phasée de la manière suivante :

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dotation régionale d'investissement	10,9	15,6	4,2	4,2		

Les principales autres recettes

Les recettes escomptées au titre des différents **plans de formation professionnelle (PACTE et Plan Jeunes)** sont modélisées dans une logique réaliste de dépenses et de recettes. Les hypothèses retenues à ce stade en matière de recettes sont les suivantes :

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recettes PACTE + Plan Jeunes	12,6	32,8	2,8			

Le montant de la **participation des familles de lycéens à la restauration et l'hébergement** s'établit à 18,5 M€ en 2023. A compter de 2024, afin de tenir compte de la hausse des prix des denrées alimentaires, la Région réalise un effort supplémentaire en diminuant le taux de reversement de cette participation pour le ramener de 18,5% à 16%. Par conséquent, la prévision de recette pour les exercices futurs est ajustée à 17 M€.

Concernant la **gestion des Fonds européens**, le tableau ci-dessous intègre les programmes opérationnels 2014-2020 des deux anciennes Régions Aquitaine et Limousin¹⁶, ainsi que les prévisions connues à ce jour pour la nouvelle programmation 2021-2027. Sont également prises en compte les recettes liées à l'initiative REACT-EU, qui consiste à abonder les programmes opérationnels actuels afin de rendre les économies des États membres « plus résilientes et durables dans la phase de réparation de la crise », ainsi que les recettes prévues au titre du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Agriculture).

¹⁶ Pour la Région Poitou-Charentes, le PO est géré dans un budget annexe.

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fonctionnement	30,5	77,5	91,7	55,4	61,3	64,5
dont PO 2014-2020	11,7	42,0	16,8			
dont PO 2021-2027	0,4	20,2	67,0	54,8	60,7	64,5
dont REACT EU	17,8	14,7	7,3			
dont FEAMPA	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	
Investissement	81,0	133,9	88,0	81,8	90,3	92,3
dont PO 2014-2020	42,8	46,1	8,7			
dont PO 2021-2027	5,0	38,7	75,7	78,2	86,7	92,3
dont REACT EU	31,4	45,6				
dont FEAMPA	1,8	3,5	3,6	3,6	3,6	
TOTAL	111,5	211,4	179,7	137,2	151,6	156,8

★★★

Compte tenu des hypothèses retenues, les perspectives de ressources, hors emprunt, sur les prochains exercices sont synthétisées ci-après :

en M€	Projections					
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Fonctionnement	2 483,1	2 582,2	2 619,4	2 624,9	2 674,8	2 723,7
		4,0%	1,4%	0,2%	1,9%	1,8%
		99,1	37,2	5,5	49,9	48,9
Investissement	268,4	301,4	239,0	227,9	232,1	234,1
		12,3%	-20,7%	-4,7%	1,9%	0,9%
		32,9	-62,3	-11,2	4,3	2,0
TOTAL	2 751,5	2 883,6	2 858,4	2 852,7	2 906,9	2 957,8

Trajectoire financière 2024-2028

2023, une année de choc pour les finances régionales

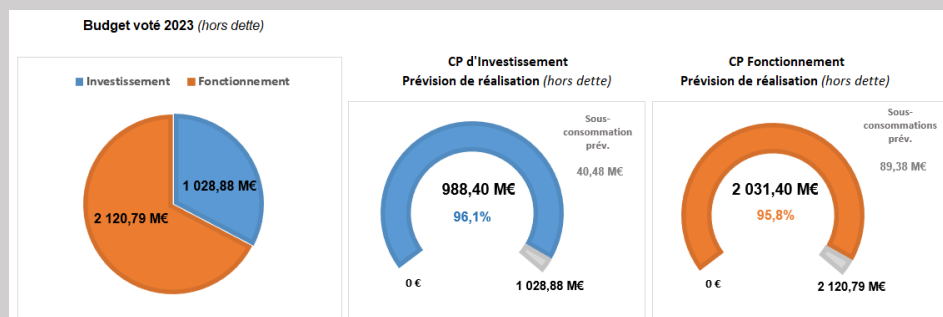
L'année 2023 se traduirait par une nouvelle dégradation – attendue – des ratios financiers de la collectivité régionale. A ce jour, les prévisions d'atterrissage tant en recettes qu'en dépenses conduiraient à anticiper fin 2023 **un taux d'épargne brute de 12,8%** et une capacité de désendettement de 9,9 ans. L'épargne brute se contracterait de près de 31% et l'emprunt annuel d'équilibre dépasserait pour la première fois 500M€.

Cette dégradation résulterait tout à la fois de facteurs conjoncturels et de tendances structurelles. Ces dernières ont déjà été exposées : **le modèle de financement régional se fragilise depuis plusieurs années** et ne permet plus de constituer les amortisseurs nécessaires face aux crises.

Et en 2023 le choc serait brutal, notamment sous l'effet déjà largement présenté au budget primitif **des poussées inflationnistes** : doublement de la dotation globale dans les lycées, majoration des marchés de transport, mesures nationales répétées en faveur de la rémunération des agents de la fonction publiques. **Les dépenses de fonctionnement progresseraient de +8,97% en 2023**, alors que dans le même temps les recettes nettes de fonctionnement n'augmenteraient que de +1,6%¹⁷. Les dépenses d'investissement s'établiraient encore une fois à un **niveau record pour la collectivité avec 988,4M€**, en hausse de +8%.

Focus sur la projection de dépenses à fin 2023

En 2023, le budget d'investissement voté (*hors dette*) est de 1 028,88 M€, et **les prévisions de consommation s'élèveraient à 988,4 M€, ce qui représenterait une réalisation prévisionnelle à 96,1%**. Parallèlement, le budget fonctionnement voté (*hors dette*) s'établit à 2 120,79 M€, avec des prévisions de dépenses à hauteur de **2 031,4 M€, soit 95,8%** du budget fonctionnement.



¹⁷ Si l'on retire de l'évolution des recettes de fonctionnement la minoration des recettes PACTE de 57M€ à la DM2023 au titre de la résorption de l'avance de trésorerie, la dynamique des recettes se rétablit à +3,93%, restant en net décrochage par rapport à la dynamique des dépenses de fonctionnement.

La prévision d'atterrissage budgétaire est **un processus d'évaluation basé sur une prévision financière élaborée à partir d'une variété de données historiques et actuelles**. En 2023, la prévision budgétaire a été réalisée en utilisant une approche de régression linéaire, qui repose sur les données d'exécution mensuelle des budgets pour les années 2021 et 2022, tout en prenant en compte le rythme de consommation du budget 2023 jusqu'à fin août 2023.

Voici quelques éléments de précision concernant cette méthode de prévision de consommation budgétaire :

Données historiques : Les données d'exécution budgétaire mensuelle des années précédentes (2021 et 2022) servent de base pour la prévision de l'année en cours (2023). Ces données comprennent les dépenses mensuelles réelles, ce qui permet d'analyser les tendances passées de gestion budgétaire.

Régression linéaire : La régression linéaire est une technique statistique qui permet de modéliser la relation entre une variable dépendante (dans ce cas, le budget prévu pour 2023) et une ou plusieurs variables indépendantes (les données historiques des années précédentes). Elle permet de déterminer la manière dont les dépenses ont évolué au fil du temps et d'extrapoler cette tendance pour l'année en cours.

La prévision prend également en compte le **rythme de la consommation des crédits de paiement jusqu'à fin août 2023**. Cela signifie que la méthode de régression linéaire est ajustée en fonction des données réelles du début de l'année 2023 pour refléter les conditions actuelles.

Toutefois, ces prévisions doivent être considérées avec précaution, notamment sur le niveau des dépenses estimées à la clôture de l'exercice, car les trois derniers mois de l'année concentrent usuellement une forte proportion de crédits réalisés.

A noter toutefois que cette projection **ne tient pas compte d'éventuelles difficultés d'exécution budgétaire en fin d'année** du fait du passage à la nouvelle instruction budgétaire M57 au 1^{er} janvier prochain. Cela oblige à arrêter plus tôt que prévu les paiements et les comptes de la collectivité. Dans l'hypothèse où des paiements devaient être décalés sur 2024, les résultats 2023 s'en trouveraient améliorés facialement mais 2024 en serait dégradé d'autant en regard.

Une trajectoire 2024-2028 pour garantir la soutenabilité

Si les ratios à fin 2023 présenteraient des niveaux grandement fragilisés, vouloir **les rétablir drastiquement nécessiterait de baisser brutalement le niveau d'action régionale**, ce qui n'est pas réaliste dans la situation économique et sociale de notre territoire.

Car c'est bien tout le paradoxe de la situation régionale : **le modèle de financement sort fragilisé des crises à répétition**, ayant épuisé ses capacités d'amortisseur, mais les nécessités de renforcer l'action régionale sont réelles. Tout

d'abord l'accélération du changement climatique, que chacun peut constater dans sa vie quotidienne, appelle à porter les investissements majeurs, à commencer par l'effort régional en faveur des mobilités décarbonées. **Mais aussi le paradoxe d'une succession de crises qui a démultiplié les projets des entreprises et les besoins de soutien de la Région**, la réindustrialisation et la reconquête de la souveraineté dans et par les territoires sont plus que jamais nos priorités.

C'est donc **une trajectoire sur la ligne de crête qui a été retenue.**

Cette dernière se signale par **une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement** – avec une anticipation de décrue en 2024 puis en 2025 des surcoûts énergétiques et une normalisation de l'inflation à cet horizon – qui permet un rétablissement progressif de l'épargne : **le taux d'épargne brute passera de 12,8% fin 2023 à 18,3% fin 2028**. Il faut bien noter que l'épargne brute ne retrouvera son niveau de 2021 (472M€) qu'en 2027.

En ce qui concerne l'investissement, **les efforts au cœur de la crise et de la relance ont conduit la Région à augmenter de près de 40% son niveau d'investissement entre 2019 et 2023**. Avec pour conséquence un recours conséquent à l'emprunt. La trajectoire tend à conserver un investissement majoré mais moindre qu'au cœur de la relance, avec un **montant moyen annuel de 854M€ sur 2024-2028** (pour rappel la Région investissait en moyenne 740M€ par an sur 2016-2019).

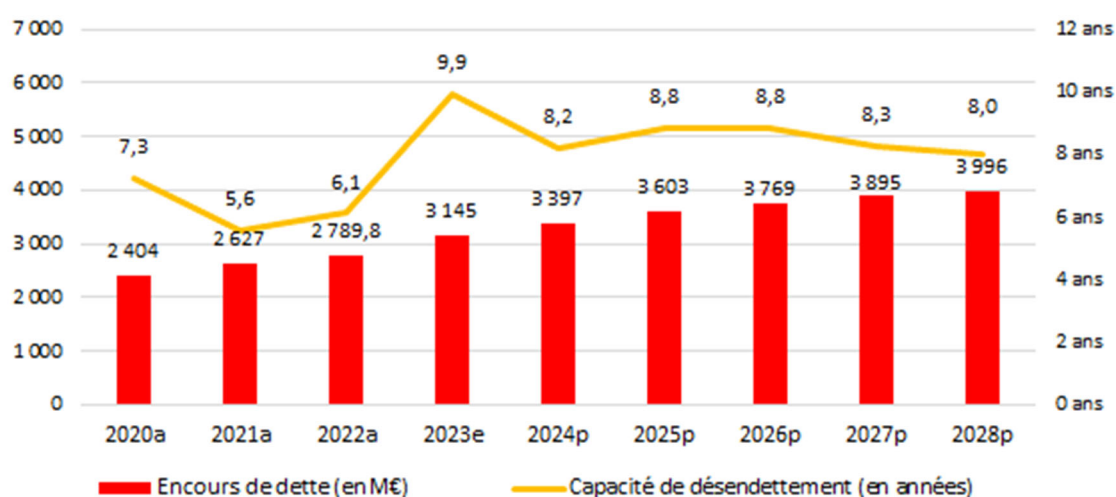
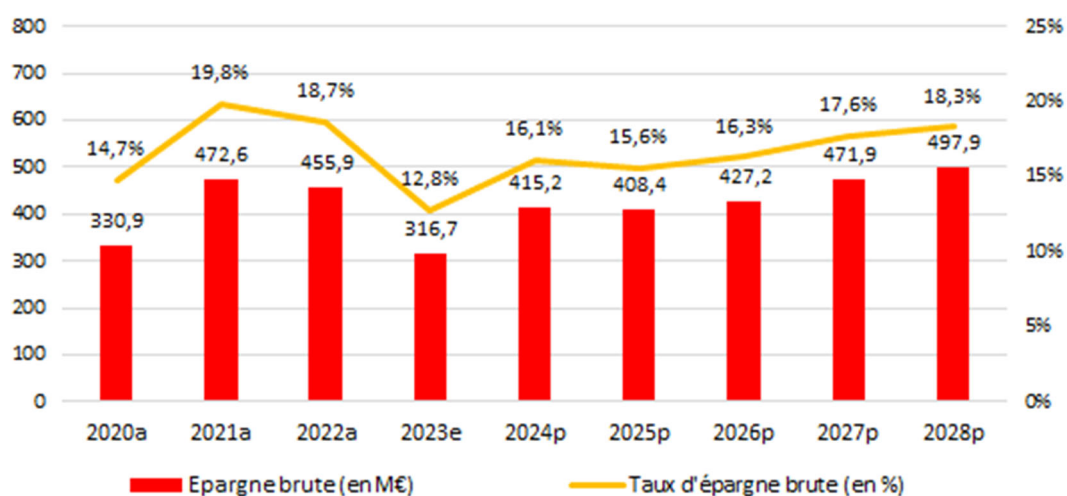
Cette trajectoire prend acte d'une **dégradation structurelle des ratios financiers de la Région** qui ne peuvent retrouver les niveaux d'avant crise qu'au prix d'un arrêt total de l'investissement régional. Aussi **l'objectif est une stabilisation des ratios financiers**, notamment en ramenant la capacité de désendettement vers 8 ans.

Trajectoire budgétaire 2024-2028

	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Administratif simulé 2023	Compte Administratif simulé 2024	Compte Administratif simulé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028
Recettes de fonctionnement	2 243,3	2 387,7	2 443,9	2 483,1	2 582,2	2 619,4	2 624,9	2 674,8	2 723,7
Dépenses de fonctionnement	1 912,4	1 915,1	1 988,0	2 166,4	2 167,0	2 211,0	2 197,7	2 202,9	2 225,7
Épargne brute	330,9	472,6	455,9	316,7	415,2	408,4	427,2	471,9	497,9
Taux d'épargne brute	14,7%	19,8%	18,7%	12,8%	16,1%	15,6%	16,3%	17,6%	18,3%
Remboursement contractuel du capital de la dette	135,8	162,6	177,1	173,2	184,2	177,9	197,8	182,3	184,9
Épargne nette	195,1	310,0	278,8	143,5	230,9	230,4	229,4	289,6	313,1
Recettes propres d'investissement	202,5	237,1	236,7	268,4	301,4	239,0	227,9	232,1	234,1
Dépenses d'investissement hors dette	841,8	876,6	914,8	988,4	968,5	816,3	820,5	830,8	832,3
Remboursements préfinancements européens			0,0	0,0	0,0	37,3	0,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	31%	31%	32%	31%	31%	27%	27%	27%	27%
Besoin d'emprunt	-444,2	-329,5	-399,3	-576,5	-436,2	-384,1	-363,3	-309,1	-285,1
Nouveaux emprunts	456,0	385,0	344,7	528,5	436,2	384,1	363,3	309,1	285,1
Encours de dette	2 404	2 627	2 789,8	3 145	3 397	3 603	3 769	3 895	3 996
Capacité de désendettement	7,3	5,6	6,1	9,9	8,2	8,8	8,8	8,3	8,0

NB : Il s'agit d'une projection de comptes administratifs annuels, sur la base de taux de réalisation identiques à ceux de l'année 2023 qui sert d'année de départ à cette trajectoire.

Trajectoire d'évolution de l'épargne brute et des indicateurs d'endettement



Note : a = CA voté ; e = CA estimé ; p = CA prévisionnel

Les pages suivantes détaillent les hypothèses de construction de cette trajectoire budgétaire et les conditions de sa mise en œuvre.

Les enjeux de mise en œuvre de cette trajectoire budgétaire

➔ **Tenir une dynamique serrée des dépenses de fonctionnement malgré les aléas**

La **stratégie budgétaire de la collectivité régionale a un continuum depuis 2016** : pour soutenir un niveau d'investissement majeur, le renforcement de l'épargne par la maîtrise de la section de fonctionnement est un impératif. Et c'est pourquoi, **jusqu'en 2022, tous les budgets ont été présentés en stabilité à périmètre constant**. C'est en soit un effort porté tous les ans, car la section de fonctionnement pour la Région, ce sont les dotations aux lycées, la convention

TER, les transports routiers et scolaires, les actions de formation pour les demandeurs d'emplois, bien évidemment la masse salariale des 6000 agents régionaux dans les lycées, et celle des agents administratifs... Autant de dépenses ayant par nature des évolutions positives, qui ont nécessité des arbitrages permanents pour tenir cette stabilité globale.

2023 a marqué une rupture, tant l'impact de la crise énergétique et inflationniste a été majeur. Absorber ces surcoûts aurait nécessité de déconstruire les politiques régionales, voire d'en mettre certaines à l'arrêt.

Mais, indépendamment de ces chocs exogènes et majeurs, **la stratégie régionale ne dévie pas de l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement**, condition sine qua non de la soutenabilité de l'endettement.

Bien évidemment ces dépenses de fonctionnement sont plurielles, et ne peuvent toutes connaître une dynamique commune. En conséquence, cette trajectoire a été bâtie en isolant **quatre catégories de dépenses de fonctionnement** :

- **Les dépenses dont l'évolution est contrainte et impactée par l'inflation** : il s'agit principalement des dépenses en matière de **ressources humaines**, et des dépenses comprenant une forte part d'énergie, c'est-à-dire les **dépenses de transports** (TER et transports routiers) et les **dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés**.
- **Les dépenses dont l'évolution est spécifique** : relèvent de cette catégorie principalement les dépenses pour lesquelles la Région perçoit une recette ou un co-financement en contrepartie. Il s'agit principalement des **fonds européens**, du **PACTE** de formation professionnelle et du **Ségur de la Santé**.
- les autres **dépenses dont l'évolution évolue en fonction des objectifs globaux** fixés à l'évolution de la section de fonctionnement.
- Enfin, les frais financiers dont l'évolution dépend des **conditions de financement** et des besoins annuels d'emprunt résultants de la prospective.

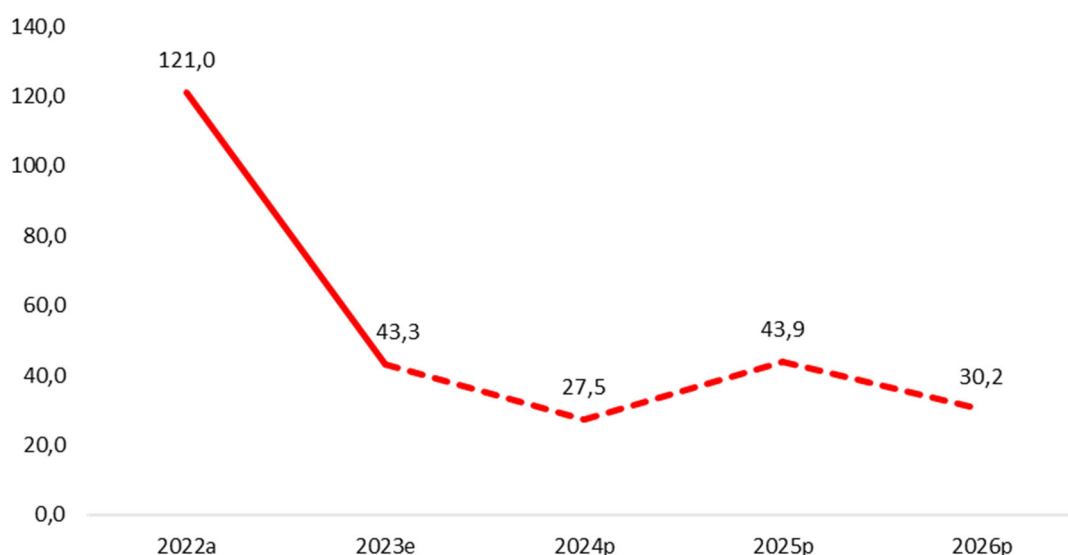
En Millions d'euros	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<i>Dépenses à évolution spécifiques</i>	366,69	336,33	334,38	299,08	299,63	302,62
<i>Dépenses contraintes</i>	1 282,54	1 295,67	1 323,17	1 338,63	1 336,79	1 353,59
<i>Autres dépenses</i>	443,38	443,38	452,69	452,69	452,69	452,69
<i>Frais financiers (+ crébit bail)</i>	73,80	91,65	100,77	107,27	113,74	116,83
Dépenses réelles de fonctionnement	2 166,41	2 167,04	2 211,01	2 197,67	2 202,85	2 225,73

En ce qui concerne les dépenses liées à l'inflation, **la trajectoire prend en compte la normalisation du prix des énergies**, même si le retour à un niveau faible de l'électricité ne semble pas se dessiner durablement.

La dotation globale des lycées, qui a doublé en 2023 pour atteindre 138M€, est ramenée à 95M€ en 2024, soit un niveau 36% plus

élevé que celui d'avant crise. 2025 marquerait une dégrue complémentaire mais la dépense resterait tendancielle plus élevée qu'auparavant (+25%). Cette évolution est notamment **liée à la chute importante du cours du gaz**, principalement énergie de chauffage dans les établissements de la Région.

Evolution annuelle anticipée du prix du gaz, 2022-2026



Source : Prévisions du Prix du gaz européen, en € par MWH, Bloomberg

Note : a (données actuelles), e (données estimées), p (données projetées)

Focus : Sécurité de l'approvisionnement en gaz dans l'Union européenne à l'approche de l'hiver 2023-2024¹⁸

Le gaz a une place importante dans le mix énergétique de l'Union européenne (UE), en particulier pour la production d'électricité, le chauffage des bâtiments et les activités industrielles. **La production gazière de l'UE permettant de couvrir moins de 20 % de la consommation**, l'UE a fortement recours aux importations, historiquement par gazoduc et dans une moindre mesure par transport maritime sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL).

La baisse des livraisons russes à travers les gazoducs Nord Stream et Yamal en 2022 a provoqué de fortes inquiétudes sur la disponibilité de gaz pour l'hiver 2022-2023. **L'UE est finalement parvenue à traverser l'hiver sans rupture d'approvisionnement** grâce à : (i) une diversification des sources d'approvisionnement et notamment une forte hausse des importations de GNL en provenance de pays tiers, qui a permis un haut niveau de remplissage des stocks, à 95 % au 1er novembre 2022 (contre 77 % en 2021), au prix d'un restockage à des prix très élevés à l'été 2022 ; et (ii) une baisse importante de la demande européenne (-16 % entre avril 2022 et mars 2023 par rapport aux cinq années précédentes), en raison **d'une hausse de la production électrique d'énergies**

¹⁸ Source Trésor-Eco n°332 septembre 2023 – Direction Générale du Trésor

renouvelables et de charbon, d'un hiver doux, et d'efforts de sobriété de l'ensemble des acteurs de l'économie, en particulier de l'industrie.

Depuis avril 2023, **les stocks de gaz européens se reconstituent à une vitesse rapide**. Le 20 août 2023, les stocks de l'UE étaient remplis à hauteur de 91 % des capacités, un niveau historiquement très élevé.

En raison des risques sur la sécurité européenne de l'approvisionnement en gaz, **la Commission exige des États membres un remplissage minimal des stocks de gaz à hauteur de 90 % des capacités au 1er novembre 2023**. Au vu du rythme de remplissage les stocks de l'UE pourraient être quasi-remplis dès la fin septembre. Ces stocks permettraient de couvrir environ deux mois de consommation hivernale, voire trois mois en supposant que les efforts de sobriété observés l'hiver dernier perdurent.

En complément, pour assurer sa sécurité énergétique pour l'hiver 2023-2024, l'UE pourrait accroître ses approvisionnements lors des mois d'hiver, en particulier en GNL. L'offre mondiale de GNL devrait progresser à l'hiver 2023/24 : les États-Unis devraient augmenter nettement leurs exportations, afin de satisfaire la demande.

En ce qui concerne les transports, la prévision de dépense prend en compte un effort important d'indexation des marchés de transports routiers en 2023 et 2024 (+22M€ en 2024) et les dépenses prévisionnelles de la nouvelle convention TER.

Enfin en ce qui concerne la masse salariale, après deux années de revalorisation indiciaire – non compensée par l'Etat – **l'évolution de la masse salariale devrait se limiter à l'effet du glissement vieillesse technicité à hauteur de +1,5% par an**.

Focus sur les dépenses de personnel

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Région Nouvelle-Aquitaine, établi selon les critères du Rapport Social Unique adopté chaque année par la Région, s'élevait à **7 947 agents sur postes permanents**. Il se décompose de la façon suivante :

- **94.95 % des agents sont des fonctionnaires**
- **64.70 % sont des agents des lycées**
- Les agents de catégorie **A** représentent **15.52 % des effectifs** sur emplois permanents, les agents de catégorie **B**, **6.86 %** et les agents de catégorie **C**, **77.63 %**
- Par ailleurs, la Région continue sa politique volontariste dans le domaine du handicap avec une **part d'agents en situation de handicap qui atteint 8,70 % des effectifs**
- **Près de 61.05 % des effectifs ont plus de 50 ans, la médiane étant située à 52.34 ans**. Cette situation constitue un axe de travail en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et peut avoir des répercussions sur l'absentéisme, notamment dans les lycées en lien avec la pénibilité des métiers.

Les **dépenses de personnel au 31 décembre 2022 se sont élevées à 403,63 M€** hors groupes d'élus, **dont 97,76 % au titre de la masse salariale** et 2,24 % au titre des autres dépenses de personnel (politiques sociales, formation, prévention des risques professionnels, santé...).

Les rémunérations brutes des agents se répartissent de la façon suivante :

Traitements indiciaires	209 043 584 €
Régime indemnitaire	68 744 876 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	3 242 986 €
Heures supplémentaires	264 242 €

Après une année 2022 marquée par la **montée à pleins effets de plusieurs dispositifs réglementaires et mesures gouvernementales** (indemnités de fin de contrats courts, prime inflation, augmentations du SMIC, hausse du point d'indice, revalorisations indiciaires...), la Région a assumé pleinement l'effet des **nouvelles mesures gouvernementales pour l'année 2023** :

- Augmentation du SMIC en mai 2023 (coût de 1.28 M€)
- Hausse du point d'indice en juillet 2023 (coût de 1.99 M€)
- Revalorisation indiciaire en juillet 2023 des premières échelles pour les agents de catégorie C et B (coût de 0.25 M€)
- Poursuite des versements de la garantie individuelle du pouvoir d'achat
- Mise en place d'une prime pouvoir d'achat

Par ailleurs, 2023 introduit de nouveaux **transferts de compétences** (gestion du FEADER et espaces Natura 2000), représentant un impact en masse salariale d'environ 3 M€. Les moyens alloués aux remplacements des agents au sein des lycées régionaux restent significatifs avec un budget alloué en 2023 équivalent à celui de 2022.

Les **ratios d'avancements de grades et de promotions sont restés constants** par rapport aux 3 dernières années.

Concernant les autres dépenses de personnel, la **Région Nouvelle-Aquitaine a consacré en 2022 un budget de 7.38 M€ au titre des politiques sociales** (prestations d'action sociale, participation aux frais de restauration et subventions aux associations).

Par ailleurs, la Région **continue ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle**, gage du développement des compétences des agents en réponse aux besoins des politiques publiques à mettre en œuvre et de la formation d'un niveau élevé d'apprentis au sein de la collectivité. En 2022 l'ensemble de ces mesures de formation ont mobilisé près de 0.85 M€ de crédits budgétaires. Par ailleurs, la contribution obligatoire versée auprès du CNFPT s'est élevé pour 2022 à 2 094 595€.

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit sa **politique en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences**, en lien avec les objectifs fixés au sein des Lignes Directrices de Gestion. Un **pilotage renforcé sur la masse salariale a été mis en œuvre** par la Région afin de tenir ses équilibres budgétaires prospectifs. Les dépenses de personnel font l'objet d'un suivi mensuel à partir de taux de consommation et d'indicateurs, de façon à anticiper et ajuster les prévisions de dépenses RH.

S'agissant de la durée effective du travail, l'application des 1607 heures réglementaires pour l'ensemble des agents, siège et lycées, est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019.

En ce qui concerne les dépenses spécifiques, la trajectoire est notamment marquée par les programmations européennes qui se succèdent, avec une phase de paiement importants sur 2024 et 2025 au titre de la programmation 2014-2020.

Ces dépenses sont aussi impactées par les contractualisations nationales. **C'est le cas du PACTE de formation professionnelle.** Il se traduit, chaque année par une convention annuelle d'application prévoyant une avance de trésorerie et des mécanismes d'acomptes intermédiaires et de soldes (sur 2 à 4 années pour chaque convention). Ainsi, entre 2019 et 2022, près de 220 000 chercheurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine ont suivi une formation financée par la Région ce qui a conduit la Région à être bénéficiaire d'une avance globale de trésorerie. Elle devrait s'éteindre sur les deux prochaines années : **2024 et 2025 (tout comme 2023) marqueront en effet l'arrivée à maturité des dispositifs de formation et un niveau de dépenses plus élevé que les recettes.**

Concernant le Ségur de la Santé, il a été **considéré que la compensation perçue sera durable et donc que la Région maintiendra sur la période le nombre de places ouvertes.**

Focus sur les fonds européens sur 2023-2028

La Région est autorité de gestion de programmes européens, plus particulièrement du FEDER-FSE, FEADER et assure une délégation de gestion d'une enveloppe FEAMP (fonds dédié à la Pêche). Pour la période 2014-2020, cette responsabilité portait sur plus de 2,6 milliards d'euros de crédits européens ; et pour la génération 2021-2027, plus de 1,331 milliard d'euros (875,67 millions FEDER-FSE +, 422 millions FEADER et 33,66 millions FEAMPA). Cette mission positionne la collectivité comme un acteur incontournable dans le soutien aux politiques régionales en lien avec celles de l'Europe qui visent une croissance intelligente, durable et inclusive.

A début septembre 2023, 216 680 projets ont été soutenus pour plus de 3,32 milliards d'euros de crédits européens mobilisés pour le territoire régional et ses acteurs, et représentant plus de 6,25 milliards d'euros d'investissements.

Sur la période 2024-2028, trois niveaux de fonds européens vont « cohabiter ». **La phase de clôture des programmes européens 2014-2020** confiés en gestion à la Région : les années 2024 et 2025 devront voir les ultimes programmations de dossiers, les projets se terminer, optimiser les crédits en engageant les crédits « libérés » par les sous-réalisations sur de nouveaux projets et préparer les travaux de clôture avec les autorités nationales et européennes.

En Millions d'euros	Total Maquette	Réalisation fin 2022	Projections					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses tiers bénéficiaires	514	352	83	69	12	0	0	0
TOTAL PO 2014-2020	514	352	83	69	12	0	0	0
Taux de consommation	/	46%	85%	98%	100%	0	0	0

Hors budget annexe FUE Poitou-Charentes et Dépenses MO Région

La programmation des crédits supplémentaires (FEDER/FSE) de l'initiative de relance européen « REACT-UE » qui va poursuivre son accélération en 2024.

En Millions d'euros	Total Maquette	Réalisation fin 2022	Projections					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses tiers bénéficiaires	115	0	58	38	7	0	0	0
TOTAL REACT	115	11	58	38	7	0	0	0
Taux de consommation	/	/	60%	94%	100%	0	0	0

Hors budget annexe FUE Poitou-Charentes Dépenses MO Région

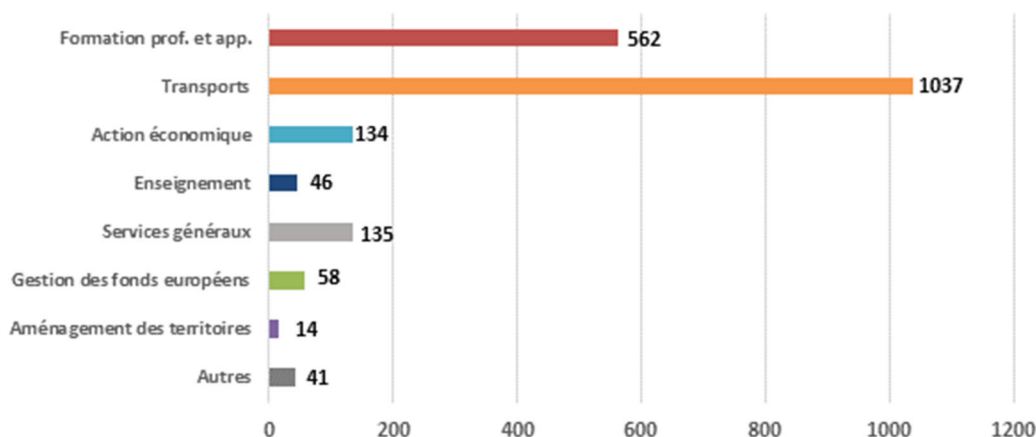
Les Programmes européens 2021-2027 dont le programme régional FEDER-FSE 1+ Nouvelle Aquitaine ont été finalisé au cours de l'année 2022 avec un lancement officiel le 4 octobre. Les premières opérations ont été lancées 2023 et la programmation des crédits devrait s'accélérer en 2024.

En Millions d'euros	Total Maquette	Réalisation fin 2022	Projections					
			2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses tiers bénéficiaires	729	0	16	50	123	138	148	157
TOTAL PO 2021-2027	729	0	16	50	123	138	148	157
Taux de consommation	/	/	2%	9%	26%	45%	65%	87%

Cette trajectoire des dépenses de fonctionnement permet l'apurement des stocks en autorisations d'engagement. **Le stock d'AE s'élève à 2 028 M€ au 31 août 2023** et résulte principalement des AE ouvertes et non mandatées sur les quatre derniers exercices. **Ces quatre millésimes représentent 84% des AE affectées non mandatées.** Les deux principaux secteurs sont les transports et la formation professionnelle.

Le secteur des transports représente **plus de 50% du stock d'AE**, il est essentiellement composé de marchés pluriannuels de transports interurbains et transports scolaires. La formation professionnelle représente presque 28 % du stock d'AE. Ce stock est principalement composé d'AE ouvertes et affectées au titre de marchés pluriannuels de formation et du PACTE.

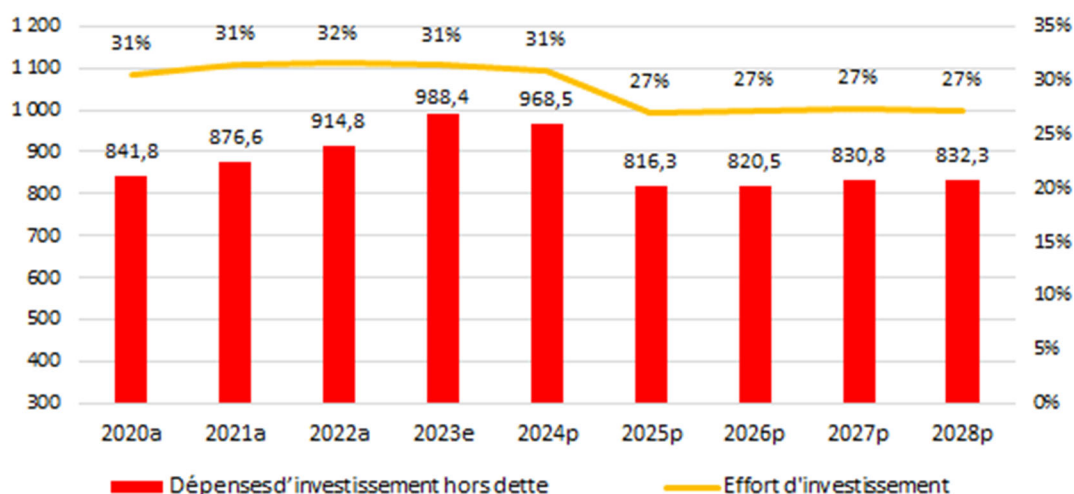
Stock d'AE par secteur d'intervention (en M€), au 31 août 2023 (hors millésime 2023)



Maintenir un niveau d'investissement soutenu

Priorité régionale, le maintien d'un niveau d'investissement élevé est projeté sur les années 2024 à 2028. **En moyenne, ce sont 854 M€ d'investissement par an qui sont projetés, soit 16% plus que le niveau constaté en moyenne sur 2016-2019 avant crise (740 M€).** Hors fonds européens, l'investissement annuel régional s'établit à 760M€ en moyenne.

Trajectoire d'évolution de l'investissement (hors remboursement de dette)



Note : a = CA voté ; e = CA estimé ; p = CA prévisionnel

Ce montant **ne tient pas compte des dépenses d'investissement qui seront supportées par la Région mais remboursées à cette dernière par la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT)**, société publique locale créée avec la Région Occitanie avec pour objet de participer au développement du système des transports, notamment ferroviaire de voyageurs pour le compte de ses actionnaires. Il **s'agit principalement des dépenses de rénovation mi-vie des rames AGC et des acquisitions de rames décidées depuis 2 ans (330 M€ au total sur 2024-2028).**

Focus sur la SPIIT (SPL Matériel roulant)

La Nouvelle-Aquitaine doit mener au cours des prochaines années **un programme ambitieux en matière d'investissement en matériels roulants** ferroviaires afin d'accompagner le développement de l'offre de transport. Plus particulièrement, elle doit porter **des opérations importantes d'acquisition de nouveaux matériels** et de **maintenance lourde du matériel existant**.

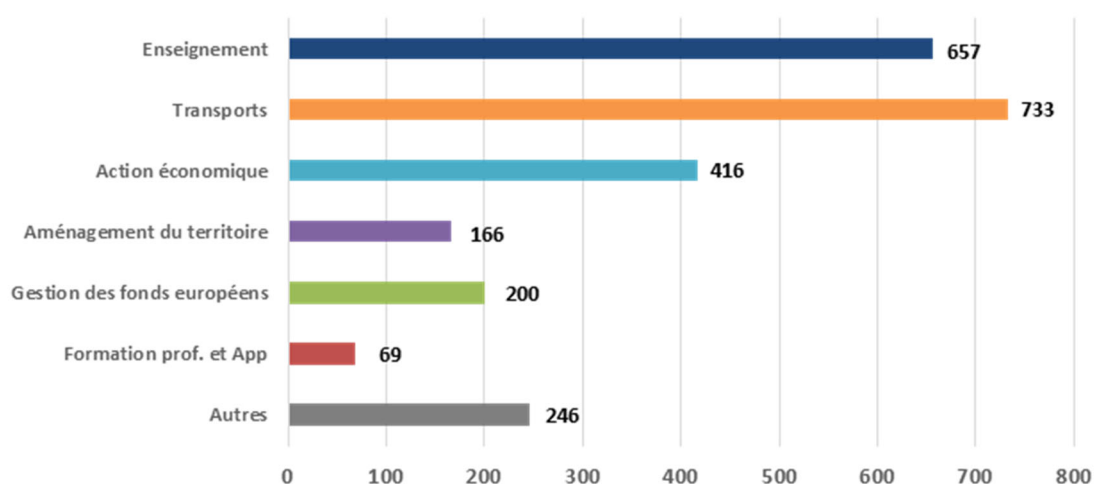
Dans ce contexte, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ont **décidé de se doter d'un outil commun de portage financier et de pilotage opérationnel** susceptible d'assurer notamment des missions de commande et de maintenance lourde des matériels roulants affectés ou à affecter au service public de transport ferroviaire de voyageurs. La Société Publique Locale (SPL) interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT) a été créée le 10 juillet 2023 pour répondre à cet objectif.

Au global, ce niveau soutenu **permettra d'investir 4,3 Milliards d'euros sur 2024-2028 et faire face aux engagements déjà pris matérialisés par le stock d'autorisations de programme affectées non mandatées**, et de porter de nouveaux projets majeurs.

En effet, le stock des autorisations de programme **au 31 août 2023 qui s'élève à 2 486 M€** est majoritairement composé d'AP millésimées 2019, 2020, 2021 et 2022 (81 % du stock total).

Trois secteurs sont prépondérants : **les transports (principalement le ferroviaire), l'enseignement (opérations pluriannuelles structurantes des lycées), et l'action économique, la recherche et l'innovation**. Ces trois secteurs représentent 73% du stock total.

Stock d'AP par secteur d'intervention (en M€), au 31 août 2023 (hors millésime 2023)



Focus sur le CPER Mobilités

Le mandat de négociation pour le prochain volet mobilité du CPER 2023-2027 a été adressé par le gouvernement aux Préfets de Régions début juin 2023. **Une enveloppe de l'État de 747 M€, en hausse de 50% (hors inflation) en rythme annuel par rapport au précédent CPER soit 149 M€/an au lieu de 99 M€/an.** Les négociations ont commencé fin juin. Douze réunions de concertation se sont tenues, dans chaque département, au mois de juillet avec les principales collectivités : Conseils départementaux, Métropoles et Communautés d'agglomération. L'objectif de l'Etat est l'élaboration d'un protocole d'accord entre l'État et la Région qui préfigurerait le volet mobilités du CPER d'ici fin de l'année 2023

Les priorités pour le volet ferroviaire sont les suivantes :

- **La régénération des lignes de dessertes fines du territoire régional**, en priorisant celles présentant le plus d'enjeux en termes de report modal et de dessertes des territoires.
- **La modernisation du réseau structurant ferroviaire** qui supporte le plus de trafic à la fois local, régional et national.
- **La mise en œuvre des Services Express Métropolitain** de Bordeaux et Bayonne (en projet), et d'autres métropoles régionales.
- L'engagement de toutes les mises en accessibilité des gares du schéma directeur national.
- **L'accompagnement des projets d'opérateurs** permettant le développement du fret ferroviaire.

Optimiser l'allocation des moyens aux priorités politiques

Cette trajectoire est donc la **conjonction d'ambitions et de contraintes**. Elle nécessite des priorisations afin de répondre aux objectifs poursuivis, que ce soit sur la transition écologique, l'ascenseur social, le soutien aux plus fragiles...

Cela nécessite aussi **un outillage et un renforcement de l'aide à la décision**. C'est pourquoi la Région a notamment engagé la **mise en place d'un budget vert**, expérimenté en vue du budget 2024.

Il s'agit d'une analyse des dépenses sous l'angle du climat, de la biodiversité, de l'économie circulaire. Dans notre cas, **nous avons fixé comme premier objectif une analyse de nos dépenses sous le prisme du climat** (volet atténuation, c'est-à-dire l'impact de nos dépenses sur le climat), sur 8 directions expérimentatrices (Culture, Tourisme, Numérique, Performance industrielle, transports routiers de voyageurs, frais de déplacement et mobilités, Environnement et Energie-Climat), d'ici au vote du budget 2024 et sur la base d'un guide scientifique déjà éprouvé par d'autres collectivités (I4CE).

Le déploiement de l'exercice à l'échelle de toute la collectivité sera opéré en 2024, en y intégrant notamment un axe d'analyse complémentaire sur la biodiversité.

Un recours à l'emprunt qui reste important dans un contexte de marché toujours dégradé

Un recours à l'emprunt qui décélère en 2024 mais reste élevé

Avec la détente progressive du choc sur l'épargne lié à la hausse des dépenses de fonctionnement de 2023, et la réalisation en 2024 d'un niveau d'investissement élevé (porté pour partie par les fonds européens avec la clôture du PO14-20 et la montée en puissance du PO21-27), **l'emprunt d'équilibre atteindrait 436 M€ en 2024**.

Ce **besoin décroîtra ensuite tendanciellement pour atteindre 285 M€ en 2028**. L'encours de dette progressera lui de 26% entre 2023 et 2028.

Une stratégie de financement diversifiée dans un contexte de marché dégradé

La **stratégie de financement de la Région s'est étoffée depuis 2021** avec la mise en place d'un programme obligataire. La mise en place de ce programme EMTN permet à la Région Nouvelle-Aquitaine de **diversifier ses sources de financement** en complément du financement bancaire et des financements de la Banque Européenne d'Investissement (une nouvelle enveloppe pluriannuelle est en cours de finalisation).

Après avoir émis pour 140 M€ et 190 M€ (dont 170 M€ avec un caractère vert et durable) d'obligations en 2021 en 2022, la Région a émis (au 15 septembre 2023) 125 M€ d'obligations (dont 100 M€ avec un caractère vert et durable). L'objectif est de **financer environ la moitié des nouveaux emprunts par l'obligataire (dont une partie via les obligations vertes, sociales et durables)** au cours des prochaines années afin de ne pas être dépendants d'une seule source de financement et de saisir les opportunités de marché quand elles se présentent.

Focus sur les financements verts

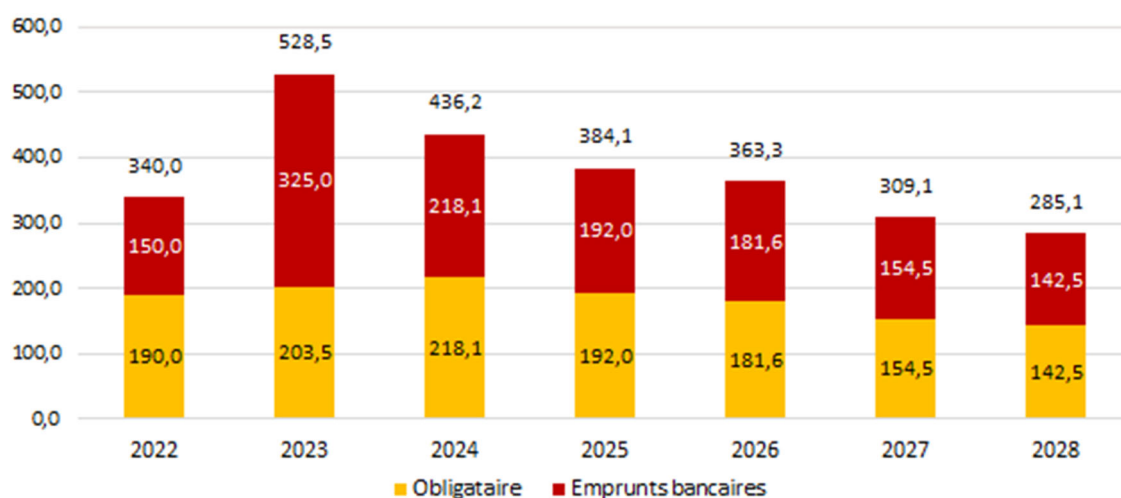
En ligne avec les ambitions 5 et 11 de la feuille de route Néo Terra, la Région s'est tournée depuis 2020 vers les financements verts avec notamment :

- **Le recours aux obligations vertes et durables depuis 2022** avec un total de 270 M€ émis. Cette démarche nous permet de mettre en avant les investissements à caractère environnementaux et sociaux de la Région et d'accroître la liquidité disponible sur les marchés financiers ;
- **Le recours à des emprunts bancaires « à impact » auprès de banques commerciales ;**

- **La mise en place d'une enveloppe pluriannuelle avec la Banque Européenne d'Investissement d'ici la fin de l'année 2023.** La BEI, banque du climat, accorde généralement des financements à conditions plus favorables que les marchés financiers mais avec des critères environnementaux et sociaux très stricts.

La mise en place des financements verts induit par ailleurs la mise en place de *reporting* financier et extra-financier très dense pour la Région.

Stratégie de financement 2023-2028 (en M€)



Cette stratégie de financement s'inscrit dans **un contexte de marché incertain et très dépendant de l'évolution de l'inflation** :

- **La Banque Centrale Européenne a poursuivi sa politique de remontée des taux** ce qui a conduit à hausse des taux courts. Cette **stratégie commence à porter ses fruits** dans la mesure où **l'inflation a commencé à décélérer** au cours du premier semestre.
- Après avoir **augmenté très fortement en 2022** (passant de 0,2% à 3%), le taux d'intérêt à 10 ans s'est stabilisé en 2023 (oscillant entre 2,8% et 3,2%) traduisant **l'incertitude autour du contexte économique entre un scénario de récession et un scénario de maintien** de l'inflation au-dessus des 2% sur le moyen-terme ;
- **La Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs pour la dixième fois en un peu plus d'un an** le 14 septembre dernier faisant passer le taux principal de refinancement à 4,5%. Cette hausse pourrait être la dernière

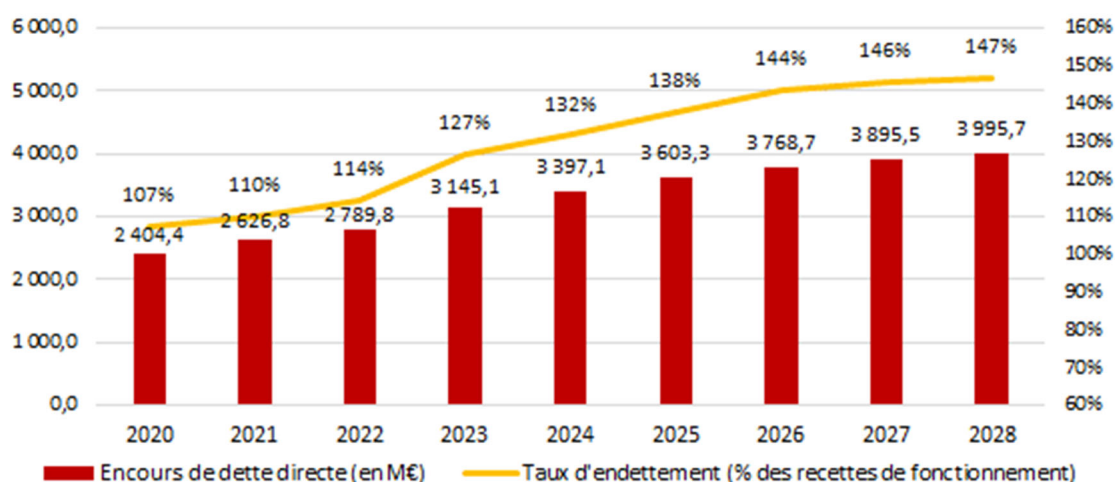
Par conséquent, **même si la tendance est celle d'une stabilisation des taux directeurs sur la fin d'année 2023 avant une possible baisse sur les exercices suivants**, il existe de **nombreux facteurs d'incertitudes sur l'évolution des taux**

à la hausse (inflation qui ralentit moins rapidement que prévu) et à la baisse (récession qui conduirait la BCE à baisser ses taux).

Un encours de dette sécurisé mais flexible face l'incertitude des marchés

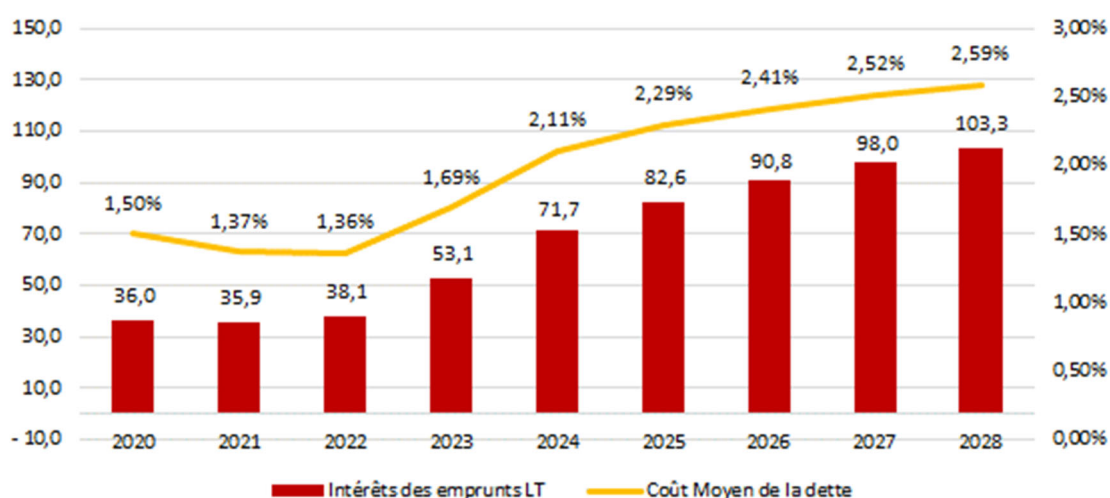
L'accélération du programme d'investissement de la Région, l'impact de la crise COVID et la hausse des coûts énergétiques ont entraîné **une hausse de l'endettement direct de la Région**, qui est passé de 107% des recettes de fonctionnement en 2020 à une prévision de 127% pour 2023. Cette hausse devrait se poursuivre jusqu'en 2026 pour **atteindre 144% en raison de la faible décélération des coûts énergétiques** avant de connaître un ralentissement à partir de 2027 pour atteindre 147% en 2028 malgré un rythme prévisionnel d'investissement restant soutenu (877 M€ en moyenne sur la période 2023-2028 contre 764M € en sur la période 2017-2021).

Evolution de l'endettement de la Région – dette directe



Par ailleurs, la **hausse de l'endettement va être accompagnée par une hausse des charges d'intérêts de la Région en raison de la très forte remontée des taux d'intérêts observée depuis le début de l'année**. En effet, après une période baisse continue entre 2016 et 2022, **le coût moyen de la dette (rapport entre les charges d'intérêts et la dette) devrait passer de 1,36% en 2022 à 2,59% en 2028**.

Evolution des charges d'intérêts et du coût moyen de la dette



Dans ce contexte charnière autour de l'évolution des taux d'intérêts, la Région a mis en place une stratégie entre sécurisation et flexibilisation au cours de l'année 2023. Pour rappel, nous avons participé à la **sécurisation de son encours de dette en « fixant » sept emprunts** à taux variable au cours de l'année 2022 (faisant **passer la part des emprunts à taux variable (sans couverture) de 20% à 7%**).

Afin **d'anticiper une éventuelle détente des taux à moyen-terme**, nous avons réalisé au cours de l'été 2023 une opération de gestion active sur six emprunts (pour un total de 266,7 M€) qui permet de **maintenir le plafonnement obtenu l'année dernière jusqu'en 2026** et de **rebasculer ensuite sur des taux variables classiques** avec de meilleures marges qu'avant juillet 2022 (11,5bps de gain de marge en moyenne). Cette stratégie nous permet **de bénéficier pleinement d'une baisse des taux sur le moyen terme** tout en **continuant à nous protéger sur le court-terme** si la baisse tarde à se matérialiser

Focus sur la notation financière de la Région

La Région Nouvelle-Aquitaine est notée depuis le 18 septembre 2019. La Région est actuellement notée par l'agence Fitch avec une note de AA- (associée à une perspective stable) après la dégradation de la note de la Région le 28 avril 2023 suite à la dégradation de la France (la note de la Région étant plafonnée par celle de la France). La notation de la Région remplit un double objectif :

- **Diversifier les sources de financement.** La notation financière permet à la Région d'accéder à des sources de financement direct à la fois à court-terme (NEU CP, ex billets de trésorerie) et à long terme (obligataire). Le financement obligataire vient par ailleurs compléter les autres sources de financement de la Région (banques commerciales, BEI).

- **Renforcer la transparence financière.** L'exercice de la notation financière implique de nombreux échanges avec l'Agence de notation notamment au niveau de la prospective financière et plus largement sur la planification pluriannuelle de la Région.

Les engagements hors bilan.

Un engagement hors bilan se définit comme un droit (engagement reçu) ou une obligation (engagement donné) vis-à-vis d'un tiers susceptible d'entraîner une entrée ou une sortie de ressources, ou de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de la Région sur les exercices à venir. Ses effets financiers sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures et son montant ne peut être estimé avec exactitude.

Le rôle de la Région est d'identifier les engagements significatifs, d'en circonscrire le périmètre et d'en assurer un suivi.

Les engagements hors bilan les plus courants sont :

- **Les garanties d'emprunt** : Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la Région accorde sa caution à un organisme dont il veut faciliter les opérations d'emprunt, en garantissant aux prêteurs le remboursement en cas de défaillance du débiteur
- **Les engagements de crédit-bail** restant à couvrir
- **Les subventions en annuité** : Les subventions en annuité versées correspondent à l'engagement pris par une collectivité de procéder à un versement régulier, au cours de plusieurs exercices, d'une ou plusieurs subventions au profit d'une autre entité publique.

La collectivité a aussi la possibilité d'accorder d'autres types d'engagement.

Les garanties d'emprunt

L'encours de dette garantie par la Région s'élèverait à 101,13M€ au 31/12/2023. La Région n'a pas, à ce jour, accordé de nouvelle garantie au cours de l'année 2023. Cette aide est encadrée par trois ratios prudentiels qui visent à limiter les montants garantis en introduisant des plafonds :

- **Plafonnement global** : le total des annuités de la dette collectivité et des annuités garanties, déduction faite des provisions, **ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement**, ceci pour limiter globalement les engagements de la collectivité (Ce ratio est calculé hors logements sociaux).
- **Plafonnement par débiteur** : Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10% du montant total

susceptible d'être garanti. Cette disposition vise à diviser les risques entre plusieurs débiteurs.

- **Plafonnement par opération** : l'emprunt d'une personne privée ne peut être garanti à plus de 50% par une ou plusieurs collectivités. Cette disposition vise à ce qu'une partie des risques soit supportée par les établissements bancaires.

Au 31/12/2023, **les annuités de dette garantie et de dette propre représenteront 9,45% des recettes de fonctionnement de l'année 2023.**

Les subventions en annuité

En Nouvelle-Aquitaine, le dispositif concerne le versement de subvention en annuité au profit des lycées privées pour couvrir des investissements financés par de l'emprunt. Ce dispositif a pris fin en 2017.

Pour plus de lisibilité, la collectivité a intégré ces engagements dans sa comptabilité ordonnateur. Des Autorisations de Programme ont été affectées et engagées pour un meilleur pilotage de cette dépense.

Au 1er janvier 2024, le stock de subvention en annuité est 17,66M€.

Les engagements de crédit-bail

La Région compte deux contrats de crédit-bail pour l'achat de rames TER. Au 01/01/2024, le montant de cet engagement s'élève à 229,57M€ HT, le loyer annuel payé par la Région s'établit à environ 10M€ HT.

Les autres engagements

Dans le cadre de sa relation contractuelle avec l'Agence France Locale, la Région s'est engagée à garantir les engagements de l'AFL à hauteur de son encours auprès de cet établissement financier (délibération 2023.979.CP). En 2023, la Région a souscrit trois prêts pour un montant de 100M€. **Son engagement au 01/01/2024 est donc de 100M€.**

Pour la bonne exécution de l'opération TARMAQ, la Région a accordé **un engagement de 8M€ à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.**

Dynamiques structurelles

Une dynamique démographique positive, tirée par le solde migratoire

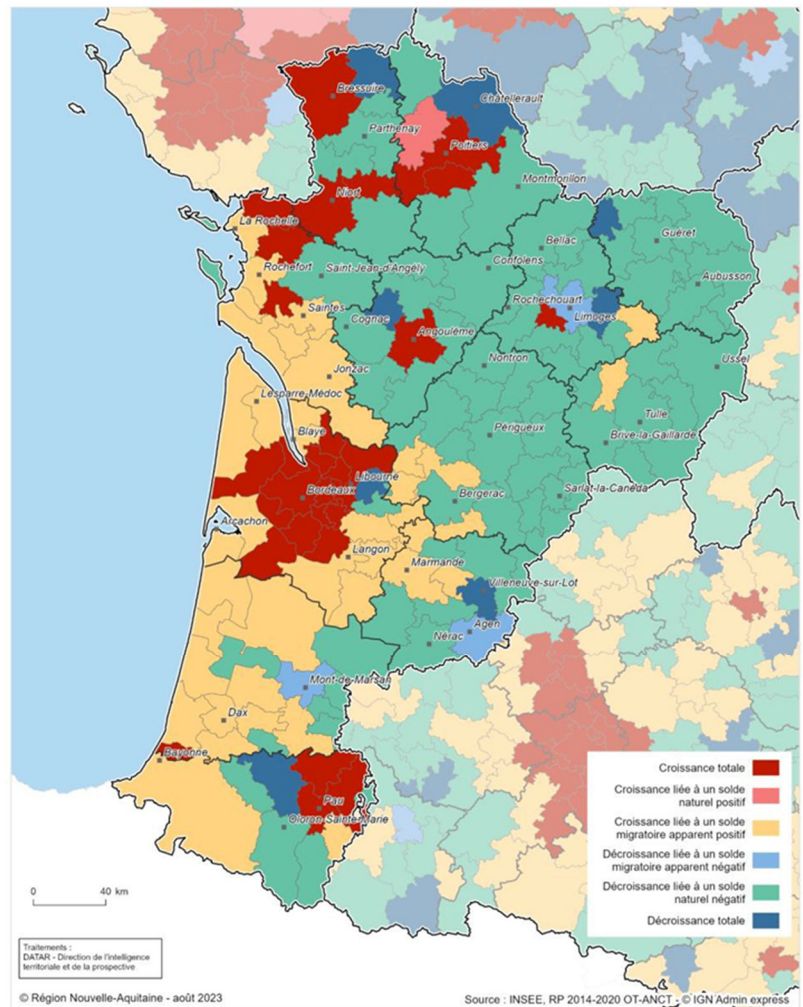
Au 1^{er} janvier 2023, la **Nouvelle-Aquitaine compte 6 110 365 habitants**, soit 9% de la population du pays. La croissance démographique sur la période 2020-2023, de +0,4% par an, y est supérieure à celle de la France (+0,3%).

Ceci s'explique par un solde migratoire apparent sensiblement supérieur à celui du pays (+0,7% contre +0,2%), ce qui place la Nouvelle-Aquitaine au 3^{ème} rang des régions les plus attractives. Le solde naturel est en revanche inférieur (-0,3% contre +0,1% en France).

La carte ci-contre permet de visualiser la situation des intercommunalités, vis-à-vis des soldes naturels, migratoires et totaux.



Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2014-2020 par intercommunalité en Nouvelle-Aquitaine



Pratiquement tous les territoires présentent des soldes migratoires positifs, signe de l'attractivité résidentielle de la Nouvelle-Aquitaine.

Les territoires de l'ouest de la région présentent des soldes totaux positifs, ils sont négatifs pour tout un ensemble de territoires de l'est, mais nombre de ces derniers attirent cependant de nouveaux habitants.

Quelques territoires, en bleu le plus foncé, présentent trois soldes négatifs ; d'autres, en rouge, plus nombreux, présentent trois soldes positifs.

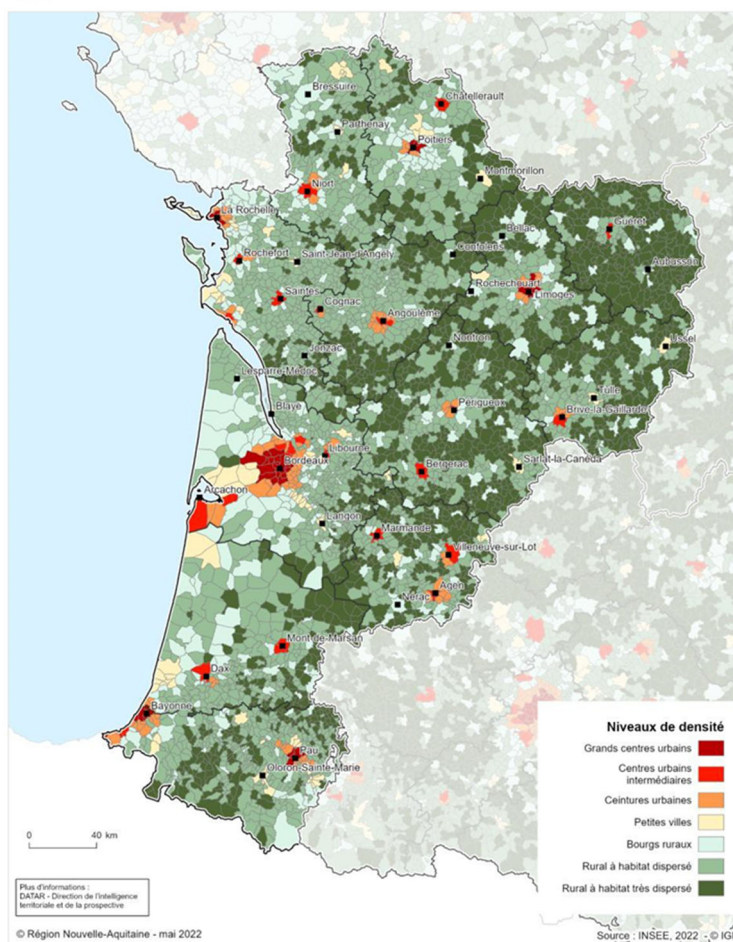
51% d'habitants dans des communes rurales

L'Insee a proposé une nouvelle définition du rural, dans le prolongement des travaux européens conduits par Eurostat, en s'appuyant sur la grille communale de densité, décomposée depuis le printemps 2022 en sept niveaux, les 4 premiers correspondant aux communes urbaines et les trois derniers aux communes rurales.

La population résidant dans des communes rurales pèse 51% en Nouvelle-Aquitaine contre 33% en France. **La Nouvelle-Aquitaine est une des régions les plus rurales de France**, derrière la Bourgogne-Franche-Comté (55%) et la Bretagne (54%) et loin devant les régions de France métropolitaine où elle pèse le moins, à savoir l'Île-de-France (5%) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (15%).



Grille communale de densité en Nouvelle-Aquitaine



Dans le tableau ci-dessous, **on constate que les grands centres urbains pèsent sensiblement moins qu'en moyenne dans le pays. Côté rural, ce sont les catégories rural à habitat dispersé et très dispersé qui sont surreprésentées**, plus que les bourgs ruraux.

Poids des différents types de commune, population 2020

% habitants	Nouvelle-Aquitaine	France
Grands centres urbains	22.2	38.1
Centres urbains intermédiaires	10.5	13.1
Petites villes	7.2	6.0
Ceintures urbaines	9.2	10.2
Total Urbain	49.2	67.3
Bourgs ruraux	17.7	15.3
Rural à habitat dispersé	25.6	14.9
Rural à habitat très dispersé	7.5	2.5
Total Rural	50.8	32.7

Une croissance de l'emploi plus forte qu'au niveau national

D'après les dernières estimations localisées d'emploi, la Nouvelle-Aquitaine **comptait près de 2,5 millions d'emplois fin 2020**, soit plus de 160 000 de plus que fin 2010, soit encore **un taux de croissance sur l'ensemble de la période de 7,0%, contre 5,2% à l'échelle de la France métropolitaine**.

77,2% des Néo-Aquitains travaillent dans le tertiaire, contre 79,7% en France métropolitaine. L'écart s'explique par la sous-représentation du tertiaire marchand (44,2% contre 48,6%), qui fait plus que compenser la sur-représentation du tertiaire non marchand (33% contre 31%).

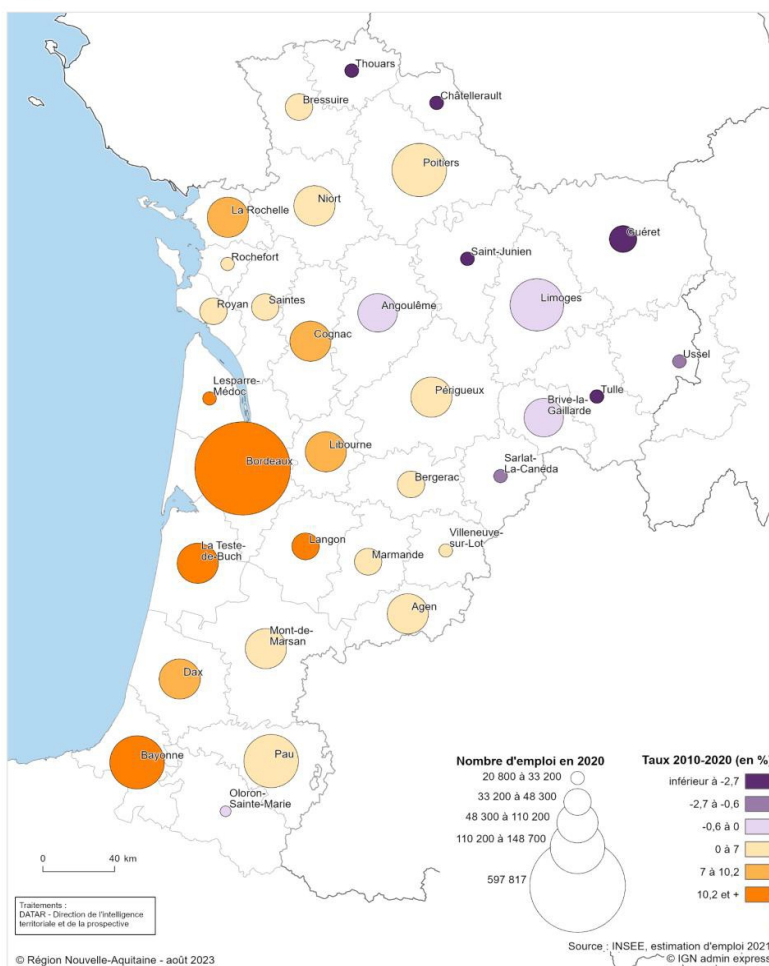
Le poids de l'industrie (11,6%) est similaire au poids moyen de France métropolitaine, les secteurs de l'agriculture (4,1% contre 2,2%) et de la construction (7,1% contre 6,5%) sont plus présents en région qu'en moyenne en France.

En termes de dynamique sectorielle, à l'exception de la construction, tous les secteurs ont connu une évolution plus favorable en région : l'agriculture (-4% contre -4,5%) et surtout l'industrie (-1% contre -4,9%) ont moins régressé que la moyenne, le tertiaire marchand (+11,6% contre +9%) et non marchand (+7% contre +5,3%) ont plus progressé que la moyenne.

En complément de ces données à l'échelle régionale, la carte ci-contre permet de visualiser la dynamique d'emploi à l'échelle plus fine des zones d'emploi. La dynamique d'emploi est favorable sur toute la partie littorale, elle l'est moins sur toute la partie est.



Emploi en 2020 et taux de croissance entre 2010 et 2020
par zone d'emploi en Nouvelle-Aquitaine



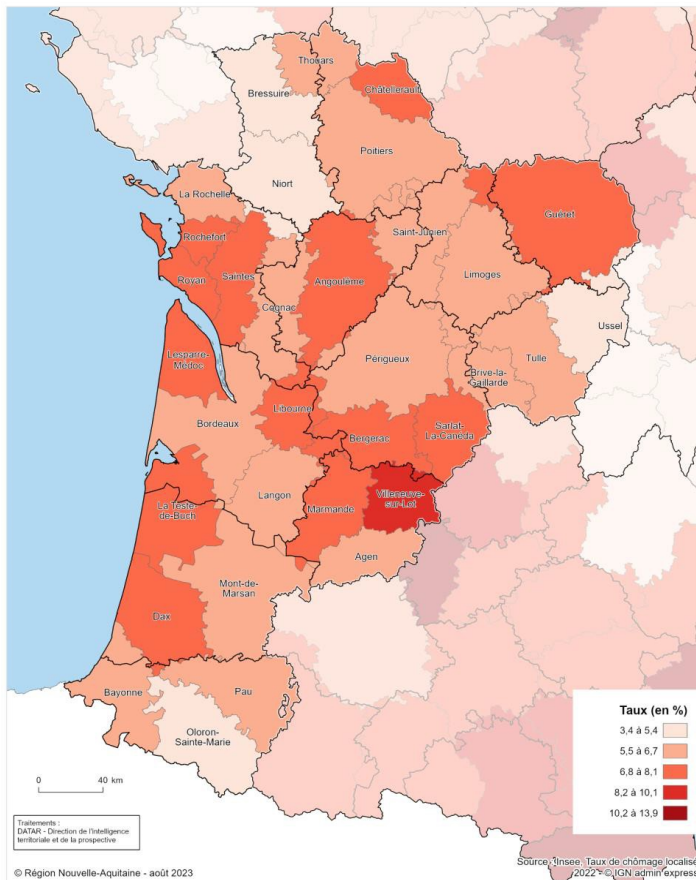
Un taux de chômage de 6,2% durablement inférieur au niveau national

Le graphique ci-dessous permet de visualiser l'écart entre le taux de chômage de Nouvelle-Aquitaine et celui de France métropolitaine, depuis la fin des années 2000.

On constate que **le taux de chômage néo-aquitain est structurellement inférieur à celui observé à l'échelle du pays**, en moyenne de 0,4 point de pourcentage sur la période.



Taux de chômage annuel moyen en 2022 par zone d'emploi en Nouvelle-Aquitaine



A la fin du 1^{er} trimestre de 2023, le taux de chômage est de 7,1% à l'échelle du pays, et de 6,2% à l'échelle de la région.

La carte ci-contre présente en complément les taux de chômage à l'échelle des zones d'emploi. On observe une hétérogénéité relativement forte des taux de chômage sans lien évident avec la dynamique d'emploi des territoires.

Un bon équilibre entre emplois productifs et emplois présentsiels

Il est possible de distinguer, dans l'ensemble de l'activité économique, deux grands types d'activité : l'activité présenteielle, d'une part, et l'activité productive, d'autre part.

L'activité présenteielle regroupe l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

L'activité productive est déterminée par différence. Il s'agit de l'ensemble des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

France entière, l'activité présenteielle représente 62,3% de l'ensemble des emplois, l'activité productive en représente donc 37,7% (données RP2019).

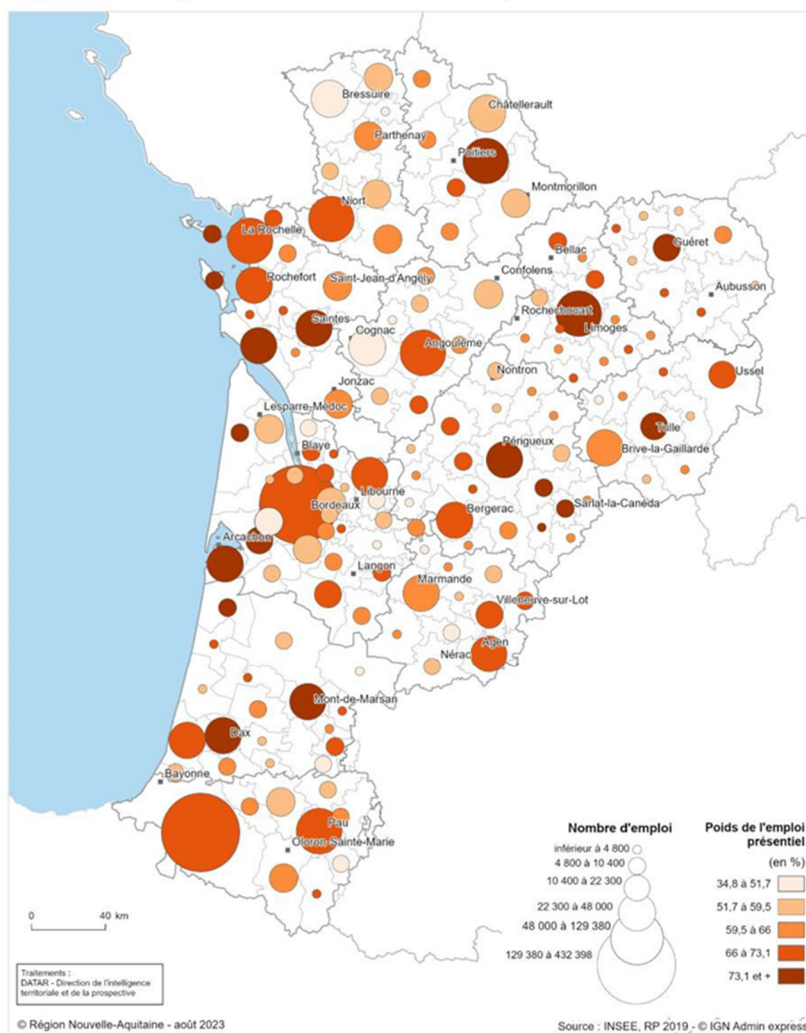
La part de l'emploi présenteiel en Nouvelle-Aquitaine est supérieure d'un point de pourcentage de celle observée à l'échelle de l'ensemble du pays (63,3%). La région se classe en 4^{ème} position des régions de France métropolitaine sur cet indicateur, derrière la Corse, PACA et l'Occitanie.

Ce poids de l'activité présenteielle est logiquement lié à la dynamique démographique des régions, elle est d'autant plus importante que la dynamique démographique est positive. **Cette activité permet d'amortir les chocs que subissent les activités productives, plus insérées dans la mondialisation.**

La carte ci-contre permet de visualiser à l'échelle plus fine des intercommunalités la répartition de l'emploi, d'une part, et le poids de l'emploi présenteiel à l'échelle de chacun des territoires, d'autre part.



Emploi total au lieu de travail et poids de l'emploi présenteiel en 2019 par intercommunalité en Nouvelle-Aquitaine



1^{ère} région agricole de France

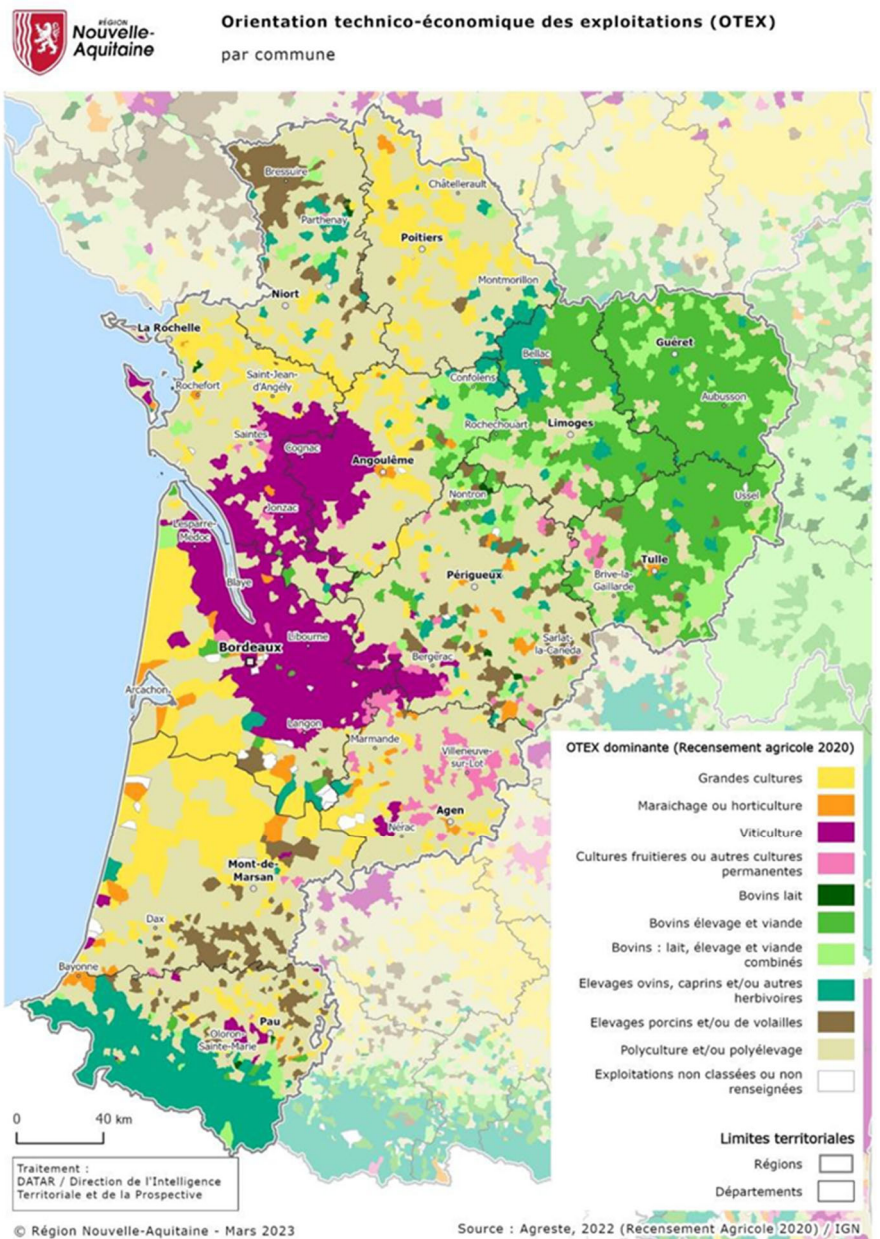
En 2021, la production agricole régionale s'est élevée à **10,9 milliards €**, soit **13,6 % de la production agricole nationale**. La Nouvelle-Aquitaine restait ainsi au 1^{er} rang national, en progression de 1,3 % par rapport à 2020 (+8,1 % à l'échelle nationale).

La région compte **64 200 exploitations en 2020** (-19 000 depuis 2010), dont la taille moyenne est passée de 47 ha à 60 ha, et 111 600 équivalents temps plein en 2020 (-15 400 depuis 2010). Bien que l'emploi total agricole en région diminue, l'emploi salarié augmente entre 2010 et 2020 (+1,4% chaque année, + 8 300 salariés).

Avec une surface agricole utile (SAU) de près de 3,9 millions d'hectares, soit près de 15% de la SAU nationale, l'agriculture régionale propose une grande diversité de productions.

On constate également **un fort engagement dans les démarches de qualité, plus de 40% des exploitations y étant engagées** d'après le recensement agricole 2020.

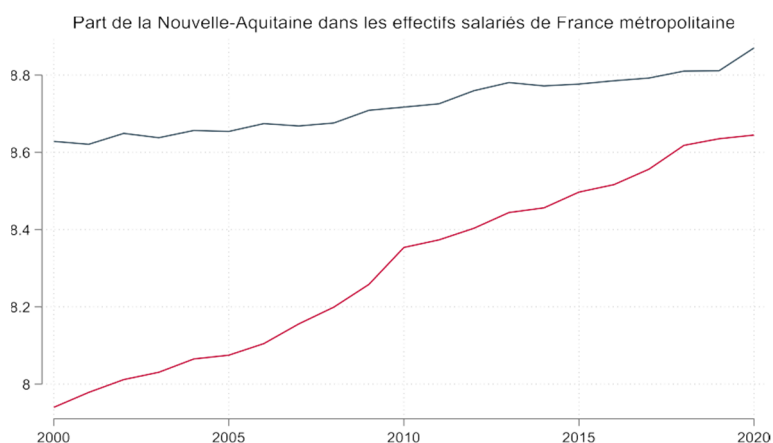
La carte ci-contre permet de visualiser les spécialisations territoriales de l'agriculture, avec l'élevage bovin sur la partie est, la viticulture autour de Bordeaux et Cognac, les grandes cultures dans le nord de la région et sur une partie du littoral et des landes, et une agriculture plus diversifiée dans la partie sud et au centre.



Une industrie plus résistante

A partir des données INSEE, qui portent sur l'ensemble des salariés, on compte en 2020, à l'échelle de la France métropolitaine, 3,1 millions de salariés dans l'industrie, contre 4,1 millions 20 ans plus tôt, soit une baisse de 24% sur l'ensemble de la période.

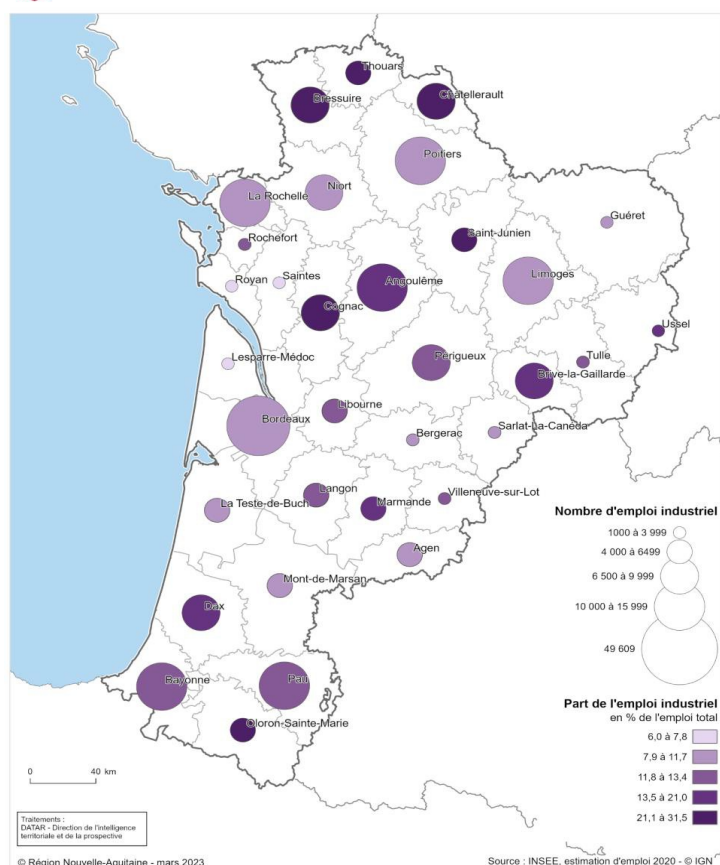
En Nouvelle-Aquitaine, **le nombre de salariés de l'industrie est de 268 952** en 2020, contre 322 952 en 2000, soit une baisse sensiblement plus faible qu'à l'échelle du pays, de 17%. Le graphique dessous permet de visualiser l'évolution relative de l'ensemble de l'emploi salarié et du sous-ensemble de l'emploi de l'industrie, entre 2000 et 2020.



En 2000, la Nouvelle-Aquitaine concentrait 8,6% de l'ensemble de l'emploi de France métropolitaine, cette part a légèrement augmenté, elle atteint 8,9% en 2020. Sur la même période 2000-2020, **le poids de la Nouvelle-Aquitaine dans l'industrie nationale est passé de 7,9% à 8,6%**, preuve d'une meilleure résistance de l'emploi industriel en région.



Emploi industriel en 2020
par zone d'emploi en Nouvelle-Aquitaine



En complément, la carte ci-contre permet de visualiser la géographie de l'industrie néo-aquitaine, la taille des cercles étant proportionnelle au nombre d'emplois et la couleur étant fonction du poids de l'industrie dans l'emploi total.

1^{ère} région touristique de France pour la saison estivale

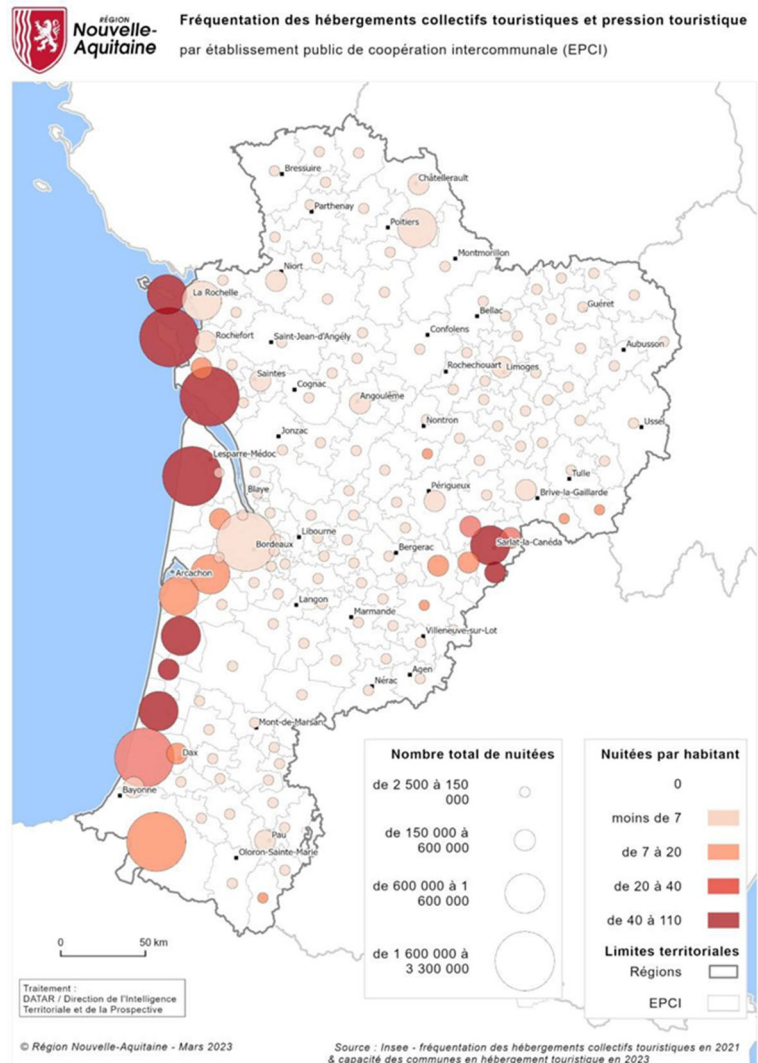
La Nouvelle-Aquitaine offre un **large éventail de destinations et d'activités touristiques** : littoral, montagne, tourisme vert, sites naturels et historiques labellisés ou classés, dont **huit par l'UNESCO**, thermalisme, patrimoine urbain ou de loisirs.

Elle bénéficie de **fortes capacités d'hébergement touristique** : **1^{er} rang pour les campings** (176 000 emplacements), **2^{ème} rang pour les villages de vacances et meublés** (48 000 lits), 5^{ème} rang pour les hôtels (53 000 chambres).

En 2021, on dénombre pour la période estivale, à l'échelle de la France métropolitaine, 289 millions de nuitées en hôtels, campings et autres résidences de tourisme. Sur cet ensemble, **la Nouvelle-Aquitaine en accueille 44 millions, soit 15,3%, ce qui la place en 1^{ère} position** devant l'Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce nombre de nuitées se décompose en nuitées en hôtels, au nombre de 11 millions, 4^{ème} rang national, nuitées en campings, 24 millions, 2^{ème} rang national, et nuitées dans d'autres résidences de tourisme, 9 millions, 3^{ème} rang national.

La carte ci-contre permet de visualiser la répartition géographique des nuitées en hôtels et campings. On ne dispose de ces chiffres qu'à l'échelle des départements. Pour estimer le nombre de nuitées à l'échelle des EPCI, les chiffres départementaux ont été territorialisés au prorata du nombre de chambres d'hôtels et du nombre d'emplacements de campings à la commune, puis réagrégés à l'EPCI. La taille des cercles est proportionnelle au nombre de nuitées, la couleur des cercles dépend du nombre de nuitées par habitant. Ressortent le plus fortement les territoires littoraux, le Périgord, ainsi que Bordeaux, le Pays Basque et le Futuroscope.



13% de l'emploi privé relève de l'économie sociale et solidaire

Depuis peu, l'URSSAF met à disposition des données sur l'emploi privé hors agriculture, en distinguant les établissements relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS), de ceux relevant du privé hors ESS.

Fin 2021, à l'échelle de l'ensemble du pays, sur les 18,6 millions d'emplois privés recensés par l'URSSAF, 2,1 millions relèvent de l'ESS, soit une part de 11,3%.

part dans l'emploi privé hors agriculture, 2021

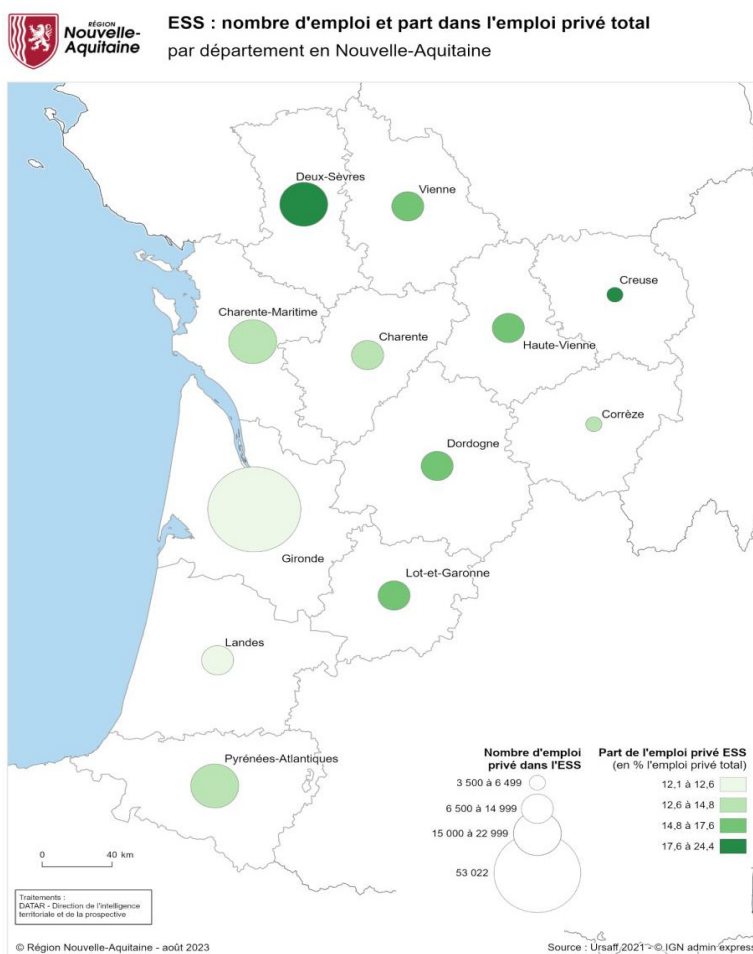
	Nouvelle-Aquitaine		France
	Emplois	%	%
Associations	149 748	78.2	81.5
Coopératives	18 093	9.4	7.6
Fondations	7 560	3.9	5.2
Mutuelles	16 085	8.4	5.7
ensemble ESS	191 486	100.0	100.0

En Nouvelle-Aquitaine, 1 467 651 emplois privés sont comptabilisés, 191 486 relèvent de l'ESS, soit une proportion de 13%, près de deux points supérieurs à celle observée à l'échelle du pays.

Au sein de l'ESS, on peut également distinguer les associations, les coopératives, les fondations et les mutuelles. Les emplois sont majoritairement concentrés dans les associations (78% des emplois ESS en Région).


Comparativement à l'ensemble du pays, le poids des associations et des fondations est plus faible en région Nouvelle-Aquitaine, alors que le poids des coopératives et des mutuelles y est plus fort.

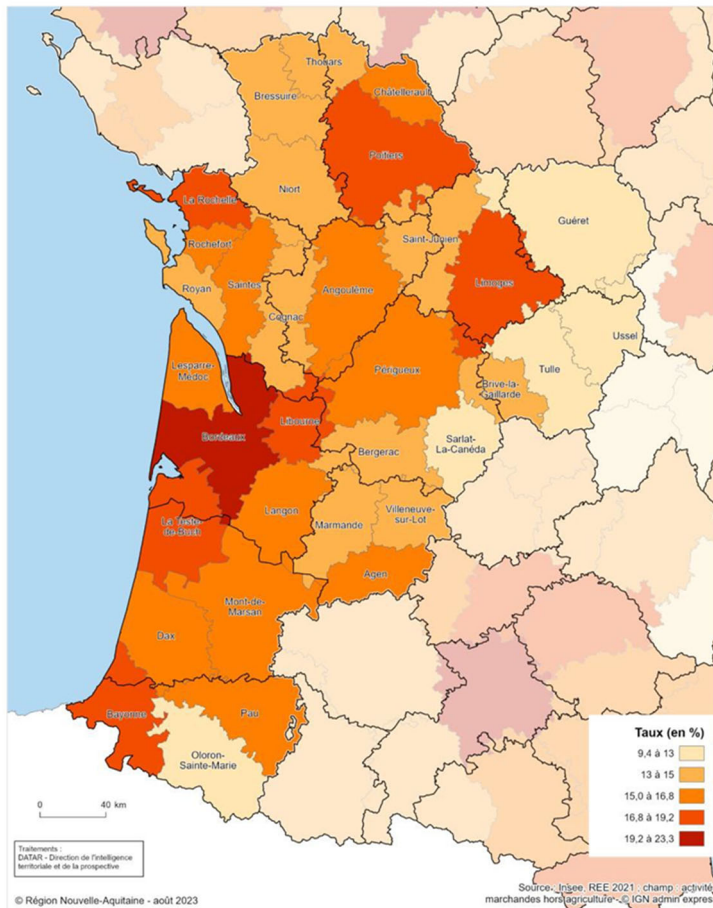
La carte ci-contre permet de visualiser la répartition des effectifs ESS et leur poids dans l'ensemble des emplois privés. Les deux départements pour lesquels le poids est le plus fort sont la Creuse et les Deux-Sèvres.



Près de 90 000 créations d'entreprises

Depuis janvier 2022, un nouveau système de suivi des créations d'entreprises a été mis en place par l'INSEE : le système d'Information sur la Démographie d'Entreprises (SIDE).

 **Taux de création d'entreprise en 2021**
par zone d'emploi en Nouvelle-Aquitaine



D'après cette source, on dénombre 89 040 créations d'entreprises en 2022 (5^{ème} rang des régions), un chiffre similaire à 2021 (+0,03% sur un an).

Plus d'une entreprise sur quatre est créée dans le commerce-transport-hébergement-restauration (22,5% contre 24,9% en Métropole). 77,2% des créations sont des entreprises individuelles (72,9% en Métropole). On compte 20 326 entreprises non individuelles, un nombre en légère augmentation (+1,1%) sur l'année.

La carte ci-contre permet de visualiser le taux de création d'entreprises (créations/stock) à l'échelle des zones d'emplois, mais pour 2021, à partir de l'ancien système de suivi, car on ne dispose pas encore des données sur le stock d'entreprises du nouveau système.

Plus de 190 000 entreprises artisanales

Fin 2022, 193 300 entreprises artisanales étaient immatriculées au Répertoire des métiers en Nouvelle-Aquitaine, soit une augmentation de 9% sur un an. Plus d'un tiers (36%) ont moins de trois ans d'existence.

Les services restent le premier secteur artisanal avec 37,4% des établissements, suivi par le bâtiment (36%), la production (15 %) et l'alimentation (10,6 %). Les entreprises artisanales emploient un peu moins de 185 000 salariés (données fin 2020). Aux effectifs salariés, s'ajoutent environ 12 700 apprenants en formation dans les entreprises artisanales de la région.

Le nombre de nouvelles immatriculations (24 800) est en légère décroissance, même s'il dépasse celui d'avant-crise sanitaire. Les radiations sont en forte augmentation, +17% par rapport à l'année précédente, une tendance observée depuis 2021.

189 MILLIARDS D'EUROS DE PIB

Le PIB en valeur de la Nouvelle-Aquitaine est de 189,3 milliards d'euros en 2021, ce qui représente 7,6% du PIB du pays. Elle se situe au 2^{ème} rang des régions hors Île-de-France.

2,5 MILLIARDS D'EUROS DE DÉPENSES DE R&D

En 2019, les dépenses intérieures de R&D s'établissent à 2,5 milliards d'euros, 5^{ème} rang des régions françaises. L'effort de R&D est de 1,4%, 9^{ème} rang national.

471 DEMANDES DE BREVETS

En 2021, 471 brevets ont été déposés auprès de l'INPI, ce qui place la région au 5^{ème} rang des régions françaises. En moyenne annuelle depuis 2017, le rythme est de 620 dépôts.

27,7 MILLIARDS D'EUROS D'EXPORTATIONS

En 2022, les exportations régionales s'élèvent à 27,7 milliards d'euros, soit 4,8% de l'ensemble des exportations du pays.

220 000 ÉTUDIANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

On dénombre 219 756 étudiants en 2022-2023, en baisse de 3% par rapport à l'année précédente (-1,5 % en France métropolitaine).

221 000 LYCÉENS

En 2022-2023, on dénombre 221 000 lycéens, dont 177 000 dans le Public et 44 000 dans le Privé. Parmi eux, 20 000 relèvent de l'enseignement agricole.

Conjoncture nationale (source Insee)

En France, le printemps 2023 a été marqué par un ralentissement des prix à la consommation et par une activité économique plus dynamique que prévue, sans doute au-dessus de sa tendance de fond. L'emploi a quant à lui décéléré.

D'ici la fin de l'année 2023, L'inflation d'ensemble se situerait encore un peu au-dessus de +4 % sur un an.

Le rythme de croissance serait de l'ordre de +0,1 % à +0,2 % par trimestre (après +0,5 % au deuxième trimestre), portant la croissance annuelle à +0,9 % en 2023. Fin 2023, « l'acquis » de croissance pour 2024 serait modeste.

Conjoncture régionale 1er trimestre 2023 (source Insee)

En Nouvelle-Aquitaine, le premier trimestre 2023 est caractérisé par une progression globale de l'activité économique et de l'emploi salarié.

Seul le secteur de la construction ne bénéficie ni de l'un ni de l'autre.

Le marché du travail reste dynamique, les demandeurs d'emploi sont moins nombreux et le taux de chômage baisse encore.

Enquête mensuelle de conjoncture juillet 2023 (source : Banque de France)

Selon les chefs d'entreprises interrogés (8500 entreprises ou établissements), l'activité a progressé en juillet dans l'industrie, les services et le bâtiment, et le ralentissement est moins accentué que prévu le mois précédent. Dans l'industrie, l'activité progresse mais à un rythme qui reste toutefois inférieur à la moyenne de long terme de l'indicateur.

Les difficultés d'approvisionnement se contractent à nouveau dans l'industrie (21 % après 22 %) et dans le bâtiment (12 %, après 15 %).

La situation de trésorerie reste jugée dégradée dans l'industrie et dans les services.

Par rapport au 4^{ème} trimestre 2022, l'activité du 1^{er} semestre 2023 de Nouvelle-Aquitaine est orientée favorablement dans presque tous les domaines (à l'exception du secteur de la construction)

- ✓ Emploi salarié : +0,2%
- ✓ Offres d'emplois : +3,6%
- ✓ Demandeurs d'emplois (catégories A B C) : -0,3%

- ✓ Emploi salarié Industrie : +0,3%
- ✓ Emploi salarié Construction : -0,4%
- ✓ Emploi salarié Tertiaire marchand : +0,6%
- ✓ Emploi salarié Tertiaire non marchand : +0,3%

- ✓ Nuitées dans l'hôtellerie : +12% (par rapport au 1^{er} trim. 2022)
- ✓ Clientèle française : +8%
- ✓ Clientèle étrangère : +40%

Zoom sur ...

« Exode urbain : une mise au vert timide »

La pandémie de Covid aurait fait naître chez les citoyens, notamment dans les métropoles, des aspirations à un cadre de vie plus vert et moins dense qui se seraient traduites par un flux de déménagements vers des villes plus petites ou des zones rurales. Le débat persiste cependant sinon sur la réalité, du moins sur l'ampleur du phénomène.

Le service « études et prospective » de la DITP, dans le cadre d'une collaboration avec France Stratégie, a produit une étude sur le sujet, en procédant au croisement de deux sources de données, les inscriptions scolaires – de la maternelle au lycée – et les prix de l'immobilier.

Il se confirme que le terme d'exode urbain paraît abusif pour décrire ce qui ressemble davantage à un « desserrement » des cœurs de métropoles au profit de leurs couronnes ou de territoires plus lointains.

Par ailleurs, les résultats obtenus mettent en lumière l'hétérogénéité des trajectoires territoriales depuis la crise sanitaire, qui ne poursuivent pas forcément les trajectoires passées, quelle que soit la catégorie de territoire considérée.

Les deux focus sur les villes moyennes et sur la Nouvelle-Aquitaine illustrent cette diversité des situations.



Lien vers l'étude **ici** >>> <https://www.strategie.gouv.fr/publications/exode-urbain-une-mise-vert-timide>

>>> Un travail complémentaire de terrain est programmé pour enquêter des habitants nouvellement installés de territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



HÔTEL DE RÉGION
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

.....
SITE DE LIMOGES
27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

.....
SITE DE POITIERS
15 rue de l'Anclenne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr